



الوكالة الوطنية للموانئ
+٩٥٤٣٥٠٥٦+ +٥٥٤٣٥٠+ ١٤٥٠١
Agence Nationale des Ports

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022



AVRIL 2023

SOMMAIRE

SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Partie I : Comptes sociaux

A. PRESENTATION DE L'ANP.....	3
B. FAITS MARQUANTS.....	4
C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2022.....	5
I. INDICATEURS D'ACTIVITE.....	5
II. INDICATEURS FINANCIERES.....	7

Partie II : Comptes consolidés du Groupe 'ANP'

A. EN TERMES D'ACTIVITE	14
I. CHIFFRE D'AFFAIRES	14
II. CHARGES D'EXPLOITATION	15
III. RESULTATS CONSOLIDES	15
B. AU NIVEAU BILANCIEL	15
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE	17
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	17
E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP	18
I. ACTIVITE DU GROUPE	18
II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	18
III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	19
IV. DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS	23
F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	32

Partie III : Attestations des Auditeurs Externes

A. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP	33
B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP	34

Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)

A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL	35
I. AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Gouvernance et Stratégie RSE	35
II. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP	40
B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUE	52
I. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	52
II. INFORMATIONS SOCIALES.....	58

ANNEXES :

ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP	64
ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ANP.....	75
ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES	78
Liste des communiqués de presse publiés par l'émetteur au cours de l'exercice	80

SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Les réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2022, se sont inscrites dans la continuité en enregistrant des niveaux satisfaisants des indicateurs financiers. En effet, le chiffre d'affaires de l'Agence a connu une légère hausse de **+25,4 MDHS** soit une augmentation de **1,2%** par rapport à 2021, et ce malgré la baisse du trafic des ports gérés par l'Agence qui a atteint **87,2 Millions de Tonnes**, affichant ainsi, une baisse de **4,2%** par rapport à 2021, ce recul est le résultat de la baisse importante du trafic à l'export de **16,8%**, l'équivalent de **5,7 Millions de tonnes** compensé par une hausse à l'import de **3,3%**, l'équivalent de **1,9 Millions de tonnes**.

Ainsi, ces réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2022, se présentent comme suit :

- Un Chiffre d'affaires qui poursuit sa progression, en enregistrant en 2022 un montant de **2 092,0 MDHS**, contre **2 066,6 MDHS** en 2021, soit une augmentation de **1,2%**, l'équivalent de **25,4 MDHS**.
- Des charges d'exploitation qui affiche un montant de **2 059,6 MDHS** en 2022 contre **2 005,2 MDHS** enregistré en 2021, soit une augmentation de **2,7%**.
- Un résultat d'exploitation en baisse de près de **60%** en passant de **186,1 MDHS** en 2021 à **74,6 MDHS** en 2022.

Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation affichera une augmentation de **13%** par rapport à l'année 2021.

- Une valeur ajoutée en évolution par rapport aux réalisations de 2021, affichant une hausse de **3%**, soit un montant de **1 388,9 MDHS**, ce qui permet de dégager un taux d'intégration de **66,4%**.
- Un résultat net de **47,1 MDHS** en 2022 contre **46,1 MDHS** en 2021, soit une hausse de **2,2%**. Hors dotations d'exploitation, le résultat net augmenterait de **30,1%** par rapport à l'année 2021.
- Une capacité d'autofinancement qui a atteint un montant de **873,8 DHS**, en hausse de presque **55,6%** par rapport à 2021.
- Le taux d'engagement du programme d'investissement 2022 dont l'enveloppe globale s'élève à **953,8 MDHS**, a atteint **76,5 %**, soit l'équivalent d'un montant de **729,9 MDHS**.

Il ressort de ce qui précède que la majorité des indicateurs financiers de l'ANP affiche des niveaux satisfaisants.

En ce qui concerne les réalisations à l'échelon du Groupe 'ANP', celles-ci sont comme suit :

- Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2022, comparé à celui de 2021, a connu une augmentation de **6,2%** en passant de **2 182 MDHS** en 2021 à **2 317 MDHS** en 2022 consolidant la même tendance haussière que celle enregistrée les années passées, suite à l'évolution du CA de l'ANP (**+25 MDHS**) et de ces filiales à savoir la SGPTV (**+74 MDHS**) et PORTNET (**+36 MDHS**).
- Le résultat d'exploitation consolidé s'élève au titre de l'année 2022, à un montant de **47 MDHS**, soit **-11,3%** par rapport à l'année 2021. Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation enregistra une hausse de **24%** par rapport à l'année 2021.

- ↳ Le résultat net consolidé est d'un montant de **-20 MDHS**, soit une hausse de **36 MDHS** par rapport à l'année 2021. Hors effet des dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions, le résultat net consolidé augmentera de **37%** par rapport à l'année 2021.
- ↳ Le total actif consolidé est de **23 755 MDHS** en 2022 contre **23 028 MDHS** en 2021, soit une augmentation de **3,2%** expliquée essentiellement par l'augmentation du niveau d'investissement de l'Agence.

Partie I : Comptes sociaux

A. PRESENTATION DE L'ANP

↳ Statut juridique :

L'Agence Nationale des Ports est un « Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». La tutelle technique de l'Agence est assurée par le Ministère de l'Équipement et du Transport. L'Agence est soumise au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics conformément à la législation en vigueur.

↳ Date de création : 1^{er} Décembre 2006

↳ Périmètre et champ d'intervention de l'Agence :

L'Agence exerce ses attributions sur l'ensemble des ports du Royaume à l'exception du port de Tanger Méditerranée (35 ports).

↳ Missions de l'Agence :

- ▶ Assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- ▶ Veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- ▶ Veiller au respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaires ;
- ▶ Arrêter la liste des activités à exploiter et le nombre d'autorisations et de concessions à accorder dans chaque port et de préparer, de mettre en œuvre les procédures d'attribution desdites autorisations et concessions et d'assurer le suivi du respect des termes desdites autorisations et concessions et des cahiers des charges correspondants ;
- ▶ Exercer le contrôle de l'application des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application ;
- ▶ Veiller au respect des règles de sécurité, d'exploitation et de gestion portuaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

B. FAITS MARQUANTS

L'année 2022 a été marquée par certaines actions et projets qui consolident à la fois la position de l'Agence dans son environnement et la confiance affichée par les différents acteurs économiques à l'égard de cette Institution. Il s'agit, notamment :

- Organisation d'un meeting par visioconférence, le 17/02/2022, entre la Directrice Générale de l'ANP et le Président de l'Autorité Portuaire de Hambourg et Vice-Président Europe et Vice-Président par intérim de la Région Afrique de l'IAPH, pour l'examen des opportunités de coopération ;
- Déploiement du projet Gestion des Accès aux Ports « GAP » dans les ports de Nador, Mohammedia, Al Hoceima et Casablanca dans le cadre des projets d'optimisation des flux au sein des ports et ceci après la réussite de ce projet instauré au port de Jorf Lasfar ;
- Participation de l'ANP à la 17ème conférence mondiale villes et ports organisée à Tanger du 11 au 13 Mai 2022 par l'AIVP sous la thématique 'Inspiring blue futures' et qui a réuni des personnalités de renommée internationale dont des experts portuaires ;
- Signature de l'ANP et la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement en date du 12/05/2022, des documents relatifs à un prêt de 40 Millions d'Euros accordé, sans la garantie de l'Etat, pour accompagner l'Agence dans sa politique en matière de résilience climatique des ports qu'elle gère ;
- Obtention le 09/05/2022, par le port d'Agadir de la certification à la norme de management environnemental ISO 14001 (version 2015) pour les activités de commerce, de croisière, de plaisance, de pêche et de réparation navale ;
- Participation de l'ANP à la 9ème édition du Salon International du Transport et de la Logistique pour l'Afrique et la Méditerranée « LOGISMED » tenue du 14 au 16 Juin 2022 à Casablanca et placée sous le thème « la digitalisation, une simple évolution ou une nécessaire révolution dans un monde VUCA » ;
- Organisation par l'ANP et la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement d'une cérémonie officielle de hissage du Pavillon bleu le 5 Juillet 2022, au port de Marina Smir suite à la labélisation de ce dernier par la Fondation Mohammed VI et la Fondation internationale pour l'Éducation à l'environnement (FEE) durant la saison 2022 ;
- Visite d'une haute délégation de l'Autorité Portuaire du Kenya au port de Jorf Lasfar le 26/07/2022. Cette délégation était conduite par le Consul honoraire de la république de Kenya au Maroc ;
- Lancement par l'ANP et le Guichet Unique National PORTNET en concertation avec les acteurs de la communauté portuaire de la deuxième édition du Hackathon International Portuaire « Smart Port Challenge 2022 » et ce, du 1 au 19 septembre 2022 ;
- Réception le 4 octobre 2022, au port de Casablanca, d'une délégation de Flandre (Belgique). Cette visite s'inscrit dans le cadre de développement de la coopération et vise à explorer d'une manière générale les opportunités d'investissement et coopération qui profiteraient à toutes les parties ;

- ↘ Accostage, le 06/12/2022, du 1er navire charbonnier ayant un tirant d'eau de 13.5 m au niveau du port de Jorf Lasfar ;
- ↘ Lancement des projets d'infrastructures financés par La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) ;
- ↘ Déclaration en date du 30/11/2022 du renouvellement de la conformité au Code ISPS du port de Jorf lasfar et de ses installations.

C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2022

I. **INDICATEURS D'ACTIVITE**

L'année 2022 a enregistré un trafic de **87,2 Millions de tonnes** contre **91,0 Millions de tonnes** en 2021, affichant ainsi, une baisse de **4,2%**.

1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP SELON LES FLUX IMPORT/EXPORT :

Le trafic à l'import a enregistré une hausse de **3,3%**, affichant un niveau de trafic l'équivalent de **58,9 millions de tonnes** en 2022 contre **57,0 millions de tonnes** en 2021.

Le trafic à l'export quant à lui, a enregistré une baisse de près de **-16,8%**, l'équivalent de **-5,7 millions de tonnes** affichant un niveau de trafic de **28,3 millions de tonnes** en 2022 contre **34,1 millions de tonnes** en 2021.

En effet, les principaux trafics expliquant ce repli, sont comme suit :

↘ **Trafic à l'import :**

Le trafic à l'import a connu une hausse, particulièrement par :

- ▶ Le hausse de **23,2%** du trafic du Céréales qui a atteint un volume de **8,8 millions de tonnes** en 2022 contre **7,1 millions de tonnes** en 2021 soit l'équivalent de **+1,7 millions de tonnes** ;
- ▶ La hausse de **10,8%** du trafic des Hydrocarbures en affichant un volume de **10,7 millions de tonnes** en 2022 contre **9,7 millions de tonnes en 2021** soit **+1 millions de tonnes**.
- ▶ La diminution de **8,4%** du trafic du Soufre en affichant un volume de **6,3 Millions de tonnes** en 2022 contre **6,9 millions de tonnes** en 2021 soit **-0,6 millions de tonnes** ;
- ▶ L'augmentation de **0,4%** du trafic du Charbon qui a atteint un volume de **11,3 millions de tonnes** en 2022 contre **11,2 millions de tonnes** en 2022 soit l'équivalent de **+0,1 millions de tonnes** ;

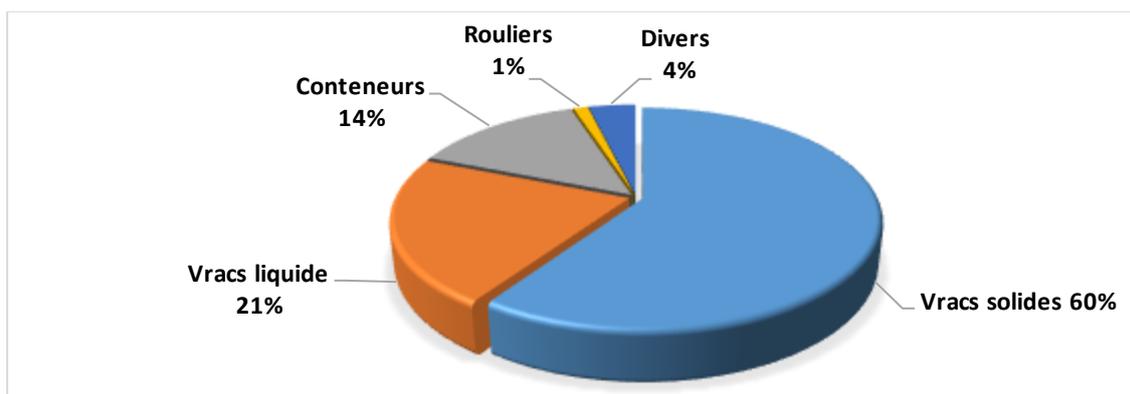
↘ **Trafic à l'export :**

Le trafic des phosphates est passé de **9,5 millions de tonnes** en 2021 à **5,4 millions de tonnes** en 2022 soit **-4,1 millions de tonnes**.

Le trafic des Engrais a connu une baisse de **16,8%** entre 2021 et 2022, soit **-1,8 millions de tonnes**.

Les autres types de trafic à l'export ont enregistré les variations suivantes :

REPARTITION DU TRAFIC PAR CONDITIONNEMENT



Par port, le trafic réalisé en 2022 est réparti comme suit :

Ports	EN 1000 TONNES		
	2022	2021	Evolution En %
NADOR	3.791	3.879	-2,3%
MOHAMMEDIA	5.502	4.694	17,2%
CASABLANCA	25.801	29.030	-11,1%
JORF-LASFAR	34.042	35.099	-3,0%
SAFI	5.640	6.546	-13,8%
SAFI ATLANTIQUE	3.318	3.342	-0,7%
AGADIR	6.527	5.603	16,5%
TAN-TAN	132	88	50,0%
LAAYOUNE	1.821	2.163	-15,9%
DAKHLA	628	597	5,1%
TOTAL PORTS	87.202	91.041	-4,2%

II. INDICATEURS FINANCIERES :

Les réalisations financières au titre de l'année 2022 sont comme suit :

1 CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022, comparé à celui de 2021, a connu une augmentation de **1,2%** en passant de **2 066,6 MDHS** à **2 092,0 MDHS** en 2022 détaillé par prestation, comme suit :

Rubriques	En 1000 DHS			
	REALISATIONS 2022	REALISATIONS 2021	VAR EN VALEUR	VARIATION EN %
			R22/R21	R22/R21
DROITS DE PORTS	1 114 188	1 035 069	79 119	7,6%
REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS	722 255	765 382	-43 127	-5,6%
REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX	122 579	118 459	4 120	3,5%
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	114 882	119 984	-5 102	-4,3%
AUTRES PRODUITS	18 072	27 687	-9 615	-34,7%
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 091 976	2 066 581	25 395	1,2%

Les droits de port et les redevances de concessions et d'autorisations totalisent un montant de **1 836,4 MDHS**, soit **87,8%** du chiffre d'affaires enregistré au titre de l'exercice 2022.

L'analyse par prestation, se présente comme suit :

➤ **DROITS DE PORT : 1 114,2 MDHS (+79,1 MDHS, soit +7,6%)**

Par rapport aux réalisations de 2022, la variation des composantes du chiffre d'affaires des droits de port se présente comme suit :

	EN MDHS			
	2022	2021	Variation	%
Droit de Port Sur les Navires	509,2	459,5	49,7	10,8%
Droit de Port Sur Marchandises	520,1	499,3	20,8	4,2%
Droit de Port Sur les Passagers	3,0	0,6	2,4	389,5%
Port de Pêche	81,9	75,7	6,2	8,3%
TOTAL	1 114,2	1 035,1	79,1	7,6%

Les droits de port ont atteint en 2022, un montant de **1 114,2 MDHS**, soit une hausse de **7,6%**, l'équivalent de **79,1 MDHS**, et ce malgré par la baisse du trafic transitant par les ports relevant de l'ANP de **4,2%** ;

Cette hausse a concerné principalement tel qu'illustré dans le tableau ci-avant, les droits de port sur navires en enregistrant une augmentation de **10,8%**, l'équivalent de **49,7 MDHS**.

➤ **LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS : 722,2 MDHS (-43,1 MDHS, soit -5,6%)**

Les redevances de concessions et autorisations réalisées au titre de l'année 2022 affichent une baisse de **5,6%** par rapport à l'année 2021, l'équivalent de **-43,1 MDHS**.

Cette diminution par rapport aux réalisations de 2021, est expliquée essentiellement par les variations des redevances de concessions et d'autorisations dans les ports suivants :

- ▶ Port de Jorf Lasfar (-61,9 MDHS) ;
- ▶ Port de Casablanca (-10,9 MDHS) ;
- ▶ Port d'Agadir (+18,9 MDHS) ;
- ▶ Port de Nador..... (+7,9 MDHS) ;
- ▶ Marina Smir.....(+2,6 MDHS).

➤ **REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX : 122,6 MDHS (+4,1 MDHS, soit +3,5%)**

Par type de prestations, les réalisations se présentent comme suit :

	EN MDHS			
	2022	2021	variation	%
Fourniture d'eau	21,8	23,0	-1,2	-5,3%
Fourniture d'électricité	100,8	95,5	5,3	5,6%
TOTAL	122,6	118,5	4,1	3,5%

- ▶ Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'eau', a connu une baisse de **5,3%**, l'équivalent de **1,2 MDHS**. Cette baisse est due principalement, à la diminution des ventes d'eau aux usagers des ports d'Agadir, et de Casablanca.
- ▶ Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'électricité' a connu, quant à lui, une hausse de **5,6%**, l'équivalent de **5,6 MDHS** expliquée essentiellement par la hausse de la consommation des usagers du port d'Agadir en électricité suite à la prolongation de l'arrêt biologique de la pêche hauturière, ainsi que la hausse de l'activité en 2022 de quelques opérateurs au niveau du port de Jorf Lasfar, ainsi que l'augmentation du nombre d'abonnés MT au niveau du même port.

↘ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : 114,9 MDHS (-5,1 MDHS, soit -4,3%)

Les redevances liées à l'activité d'OTDP, ont connu une baisse passant de **119,9 MDHS** en 2021 à **114,9 MDHS** en 2022, soit l'équivalent de **-5,1 MDHS (-4,3%)** expliquée principalement, par les éléments suivants :

- La régularisation en 2021 de l'occupation, pour l'exercice de l'activité de stockage des produits GPL, avec un montant global **12,7 MDHS** au port de Jorf lasfar (**-11,5 MDH**) ;
- La régularisation des stations de carburant et cale sèche au port de Larache (**+2,8 MDH**) ;
- Les régularisations de l'OTDP effectuées en 2022 avec certains occupants dans le port d'Agadir (**+4,2 MDHS**).

↘ AUTRES PRODUITS (y compris les produits accessoires) : 18,1 MDHS (-9,6 MDHS, soit -34,7%)

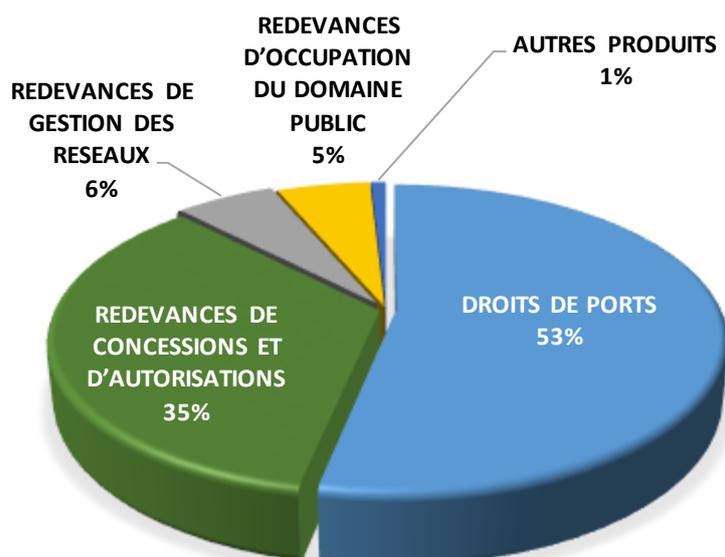
Les autres produits s'élèvent en 2022 à **18,1 MDHS**, contre **27,7 MDHS** en 2021, soit une diminution de **34,7%**, l'équivalent de **9,6 MDHS**. Ce recul est dû principalement à la baisse des produits accessoires et les produits des prestations des zones de chantiers navals de **9,5 MDHS**.

Ces produits tels que détaillés ci-après, comprennent essentiellement, les prestations de réparation navale, certains produits accessoires ainsi que les prestations de formation assurées par l'ANP à l'Institut de Formation portuaire :

	2022	2021
Prestations des zones de chantiers navals	12,6 MDHS	18,3 MDHS
Prestations de manutention et services divers rendus aux navires	2,1 MDHS	2,2 MDHS
Produits accessoires	3,4 MDHS	7,2 MDHS

Le graphique ci-après, présente la structure du chiffre d'affaires de l'ANP :

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



2 CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation ont atteint au titre de l'année 2022, un montant de **2 059,6 MDHS**, soit **+2,7%** par rapport aux réalisations de 2021.

Par nature, ces charges se présentent comme suit :

RUBRIQUES	REALISATION	REALISATION	VAR EN VALEUR R22/R21	En 1000 DH
	DECEMBRE 2022	DECEMBRE 2021		VARIATION EN % R22/R21
ACHATS CONSOMMES	255 277	253 158	2 119	0,8%
AUTRES CHARGES EXTERNES	447 751	465 311	-17 560	-3,8%
IMPOTS & TAXES	132 767	290 727	-157 960	-54,3%
CHARGES DE PERSONNEL	312 169	309 627	2 542	0,8%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS	911 681	686 355	225 326	32,8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 059 645	2 005 178	54 467	2,7%

↳ LES ACHATS CONSOMMÉS : 255,2 MDHS (+2,1 MDHS, soit +0,8%)

Par rapport aux réalisations de 2021, les composantes du poste Achats consommés ont évolué comme suit :

- ▶ Fourniture d'eau et électricité : **119,2 MDHS** en 2022, soit une légère hausse de **+1,9%** l'équivalent de **2,2 MDHS** expliquée principalement, par l'augmentation relative aux besoins des usagers en eau et électricité dans les ports ;
- ▶ Achats de travaux, études et prestations de service : **126 MDHS** en 2022, soit une baisse de **1%**, l'équivalent de **1,3 MDHS**, expliquée principalement par l'effet conjugué de :
 - L'augmentation des achats d'étude de **8,2 MDHS** par rapport à l'année 2021 soit **+36,9%** enregistrée essentiellement dans les ports de Jorf Lasfar (**+10,8 MDHS**),

Larache (+1 MDHS), avec une baisse au niveau du siège de l'ANP (-2,2 MDHS), et Sable d'Or (-1,4 MDHS) ;

- La baisse des achats de prestation de services qui a atteint un niveau de **94,4 MDHS** soit **-9,9%** l'équivalent de **10,3 MDHS** par rapport à l'année 2021.

Cette baisse concerne principalement le Siège de l'ANP (-4,1 MDHS), les ports de Smir (-1,8 MDHS), Casablanca (-1,7 MDHS), Jorf lasfar (-1,3 MDHS) et Kenitra (-1 MDHS).

- ▶ Achats consommés de matières et fournitures consommables : **9,5 MDHS**, soit une hausse de **5,8%** par rapport à 2021 l'équivalent de **-0,5 MDHS** due principalement à la hausse de la consommation des combustibles de **31%** soit **1,2 MDHS** et la baisse des besoins en fournitures de **14,4%** soit **-0,7 MDHS** ;
- ▶ Variation de stocks de Matières et fournitures : **0,4 MDHS** en 2022 en hausse par rapport à 2021 de **0,7 MDHS** ;

↳ LES AUTRES CHARGES EXTERNES : **447,7 MDHS (-17,6 MDHS, soit -3,8%)**

Les réalisations des rubriques de ce poste, se présentent comme suit :

- ▶ Les locations, charges locatives et redevances crédit-bail**32,6 MDHS (+0,8 MDHS, soit +2,5%)**;
- ▶ Les entretiens et réparations.....**381,1 MDHS (+8,1 MDHS, soit +2,2%)**.

Cette hausse s'explique principalement par l'effet conjugué de :

- La hausse des charges de dragage d'un montant de **62,7 MDHS** soit **+101,6%** par rapport à 2021 ;
- La hausse des frais d'entretien et de réparation des digues et jetées de **8,1 MDHS** soit **+29,1%** : constatation de **14,9 MDHS** au port de Mohammedia, hausse de **7,6 MDHS** au port de Sable d'Or, et baisse de **10,9 MDHS** et de **3,5 MDHS** respectivement au port de Kenitra et Safi ville ;
- La hausse des frais d'entretiens et réparations des murs clôture de port de **+5,1 MDHS** principalement au niveau des ports de Sable d'Or de **5,3 MDHS**.
- La hausse des frais d'entretien et de réparation des voies d'accès de **+4,8 MDHS**, soit **+23%** par rapport à 2021 principalement au niveau des ports de Casablanca de **+6,1 MDHS**, Dakhla de **+1 MDHS** et Jorf Lasfar de **-2,5 MDHS** ;
- La constatation des frais d'entretiens et réparations des ouvrages protection à hauteur de **4 MDHS**, au niveau du port de Jorf Lasfar.
- La hausse des frais d'entretien et réparation des biens immobiliers de **+3,3 MDHS** soit **+12,1%** principalement au niveau des ports de Nador de **+3,4 MDHS**, Elhoceima de **+2,1 MDHS**, Agadir de **+1,8 MDHS**, Souiria Kdimia de **-2,2 MDHS**, Dakhla de **-1,1 MDHS** et Casablanca de **-0,9 MDHS** ;
- La hausse des frais d'entretien et réparation des autres surfaces couvertes de **+3 MDHS** soit **25,2%** principalement au niveau des ports de Mohammedia de **+3,5 MDHS**, Sable d'or de **+0,2 MDHS** et Sidi Ifni de **-0,8 MDHS** ;

- La hausse des frais d'entretien et réparation des bâtiments administratifs de **+3,1 MDHS** soit **15,3%** principalement au niveau des ports de Casablanca de **+1,4 MDHS**, Sidi Ifni de **+0,9 MDHS** et Jorf lasfar **+0,9 MDHS** ;
- La hausse des frais d'entretien et réparation des matériels et équipements du centre de vacance de **+2,7 MDHS** ;
- La constatation des frais d'entretien et réparation des remorqueurs de **1,8 MDHS** au niveau du port de Tantan ;
- La baisse des frais d'entretien et de réparation des bassins et chenal d'accès de **71,2 MDHS**, soit **-78,7%** par rapport à 2021 principalement au port d'Assilah de **-69,7 MDHS**, et au port de Kenitra de **-1,5 MDHS** ;
- La baisse des frais d'entretien et de réparation des quais de plaisance de **-20,5 MDHS**, soit **-66,2%** par rapport à 2021 principalement au niveau du port de Smir de **-31 MDHS**, **+6 MDHS** au niveau du port de Sable d'Or, **+4,1 MDHS** au niveau du port de El Jadida, et **+0,3 MDHS** au niveau du port de M'diq;

Les principales opérations de maintenance et d'entretien réalisées en 2022 ont porté sur :

- Le dragage des bassins (**124,5 MDHS**) ;
 - L'entretien des digues et jetées (**35,9 MDHS**) ;
 - L'entretien autres biens immobiliers (**30,8 MDHS**) ;
 - L'entretien des voies d'accès (**25,8 MDHS**) ;
 - L'entretien des bâtiments administratifs (**23,6 MDHS**) ;
 - L'entretien des réseaux d'eau et d'électricité (**20,3 MDHS**) ;
 - La maintenance des bassins et chenal d'accès (**19,3 MDHS**) ;
 - L'entretien des autres surfaces couvertes (**15 MDHS**) ;
 - L'entretien des quais de plaisance (**10,5 MDHS**) ;
 - L'entretien des murs clôture des ports (**8,1 MDHS**) ;
 - L'entretien des réseaux d'assainissement (**5,1 MDHS**).
- ▶ Autres charges.....**34,1 MDHS (-26,5 MDHS, soit -43,7%)**
 Les Autres charges regroupant les primes d'assurance, ainsi que toutes les autres charges de fonctionnement qui ont atteint un niveau de **34,1 MDHS**, l'équivalent d'une diminution de **26,5 MDHS**, soit **-43,7%** par rapport à 2021.

↳ **IMPOTS ET TAXES : 132,8 MDHS (-157,9 MDHS, soit -54,3%)**

Les principales composantes de cette rubrique sont :

- ▶ Une redevance domaniale..... **110 MDHS** ;
- ▶ La taxe professionnelle, la taxe sur les services communaux et autres taxes...**22,8 MDHS**.

↳ **CHARGES DU PERSONNEL : 312,1 MDHS (+2,5 MDHS, soit +0,8%)**

Les charges du personnel ont enregistré au titre de l'année 2022, un montant de **312,1 MDHS**, soit une légère hausse de **0,8%** par rapport aux charges de l'année 2021.

Ces charges sont composées :

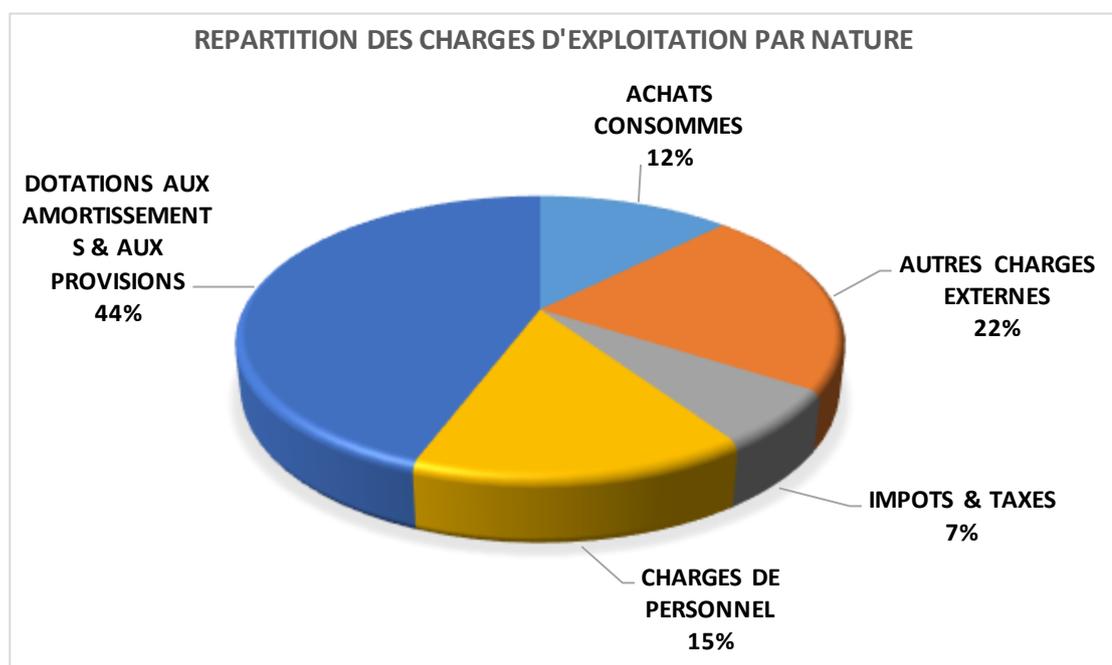
- ▶ De la rémunération du personnel.....**256,4 MDHS (-2,4 MDHS, soit -0,9%)** ;
- ▶ Des charges sociales.....**55,7 MDHS (+4,9 MDHS, soit +9,7%)**.

↳ **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : 911,7 MDHS (+225,3 MDHS, soit +32,8%)**

Les rubriques de ces charges sont détaillées comme suit :

- ▶ Des dotations aux amortissements de **+182,8 MDHS**, passant de **530,3 MDHS** en 2021 à un montant de **713 MDHS** en 2022 soit **+34,5%** expliquée, principalement par la hausse des dotations aux amortissements relatives au dragage massif de **+27,2 MDHS** et au nouveau chantier Naval de Casablanca de **+61,8 MDHS**, ainsi que la hausse des dotations aux amortissements des élévateurs de **+84 MDHS**.
- ▶ Des dotations aux provisions pour risques et charges durables de **+42,4 MDHS**, affichant ainsi un montant de **113 MDHS** en 2022, contre **70,6 MDHS** en 2021 soit **+60%**, cette hausse est expliquée principalement par l'effet conjugué de la constatation en 2022 des dotations aux provisions pour litige au port de Casablanca de **+107,1 MDHS**, au port d'Agadir de **+1,9 MDHS** et de la constatation en 2021 des dotations aux provisions pour litige aux ports de Mohammédia de **58,9 MDHS**, de Jorf lasfar d'un montant de **5,1 MDHS** et de Marina Smir de **3,4 MDHS**.
- ▶ Des dotations aux provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés ayant connu une hausse de **9,3 MDHS**, en passant de **76,2 MDHS** en 2021 à **85,5 MDHS** en 2022.

La répartition des charges d'exploitation dont le montant s'élève à **2 059,6 MDHS**, se présente par nature, comme suit :



Les principaux indicateurs financiers de l'ANP au titre de l'année 2022, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Rubriques	REALISATIONS 2022	REALISATIONS 2021	REALISATIONS 2022 Hors DEAP	REALISATIONS 2021 Hors DEAP	VAR EN VALEUR R22/R21	VAR % R22/R21	VAR % R22 /R21 Hors DEAP
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 134 254	2 191 275	2 134 254	2 191 275	-57 021	-2,6%	-2,6%
CHARGES D'EXPLOITATION	2 059 646	2 005 178	1 147 965	1 318 823	54 468	2,7%	-13,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	74 608	186 097	986 289	872 452	-111 488	-59,9%	13,0%
RESULTAT FINANCIER	-134 469	-105 581	-134 469	-105 581	-28 888	-27,4%	-27,4%
RESULTAT COURANT	-59 861	80 516	851 820	766 871	-140 377	-174,3%	11,1%
RESULTAT AVANT IMPOTS	72 481	82 320	984 162	768 676	-9 839	-12,0%	28,0%
IMPOTS SUR LES SOCIETES	25 352	36 262	307 973	249 033	-10 911	-30,1%	23,7%
RESULTAT NET	47 130	46 058	676 190	519 643	1 072	2,3%	30,1%

Comme il ressort sur le tableau suscit , sans l'impact des dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions (DEAP), ces indicateurs  volueront tous   la hausse.

Partie II : Comptes consolid s du Groupe 'ANP'

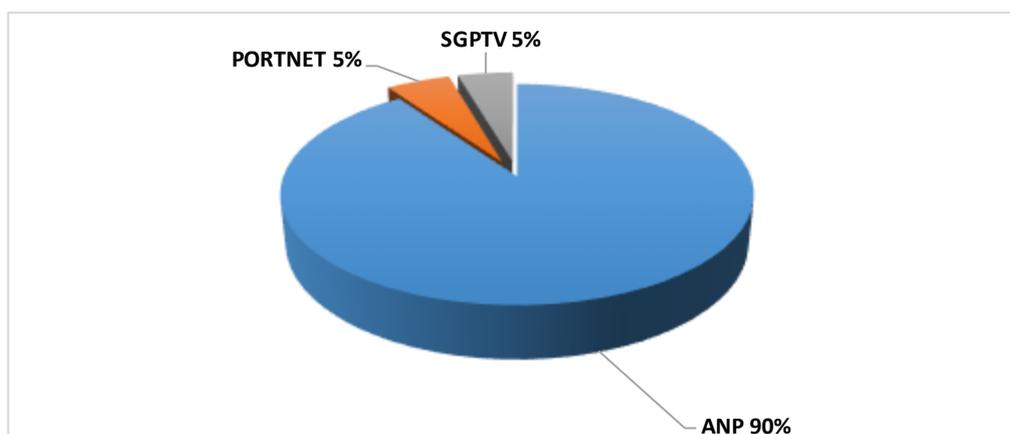
Les r alisations financi res consolid es du Groupe 'ANP' au titre de l'ann e 2022 se pr sentent comme suit :

A. EN TERMES D'ACTIVITE :

I. CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires consolid  r alis  en 2022, compar    celui de 2021, a connu une augmentation de **6,2%** en passant de **2 182 MDHS**   **2 317 MDHS** en 2022 consolidant la m me tendance haussiere que celle enregistr e les ann es pass es.

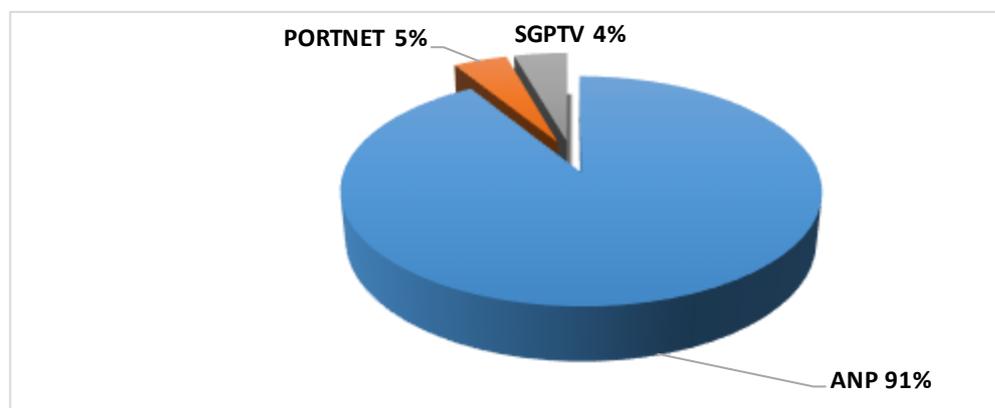
Par structure, Le chiffre d'affaires du Groupe 'ANP' est r parti comme suit :



II. CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation consolidées s'élèvent au titre de l'année 2022 à un montant de **2 347 MDHS**, soit **+2,2%** par rapport aux réalisations de 2021.

Par structure, ces charges se présentent comme suit :



III. RESULTATS CONSOLIDES

Les résultats consolidés au titre de l'exercice 2022 sont comme suit :

- ↳ Résultat d'exploitation consolidée **47 MDHS.**
- ↳ Résultat courant consolidée **-144 MDHS.**
- ↳ Résultat net consolidée **-20 MDHS.**

Le tableau ci-après, reprend une synthèse des produits et de charges (Cf. détail Produits et Charges en annexes) :

Indicateurs	En MDHS			
	REALISATIONS 2022 ANP	REALISATIONS 2022 PORTNET	REALISATIONS 2022 SGPTV	REALISATIONS 2022 GROUPE 'ANP'
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 092	121	104	2 317
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 134	150	110	2 394
CHARGES D'EXPLOITATION	2 141	104	102	2 347
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7	46	8	47
RESULTAT COURANT	-181	48	- 11	-144

B. AU NIVEAU BILANCIEL :

Tel que détaillé ci-après, le total actif consolidé est de **23,8 Milliards de DHS** en 2022 contre **23,0 Milliards de DHS** en 2021, soit une augmentation de **3,2%**.

Les immobilisations représentent au titre de l'année 2022 près des $\frac{3}{4}$ du total de l'actif (**66%**) contre **68%** enregistré en 2021, soit presque la même proportion que celle de l'année 2021.

Les Fonds propres sont de **10,6 Milliards de DHS**, soit près de la moitié du total du bilan (**45%**). Cela est dû à l'apport de l'Etat au fonds de l'ANP en 2019 des fonds d'un montant de **5 Milliards de DHS** en contrepartie d'une immobilisation incorporelle du même montant.

En ce qui concerne la mobilisation de financements, la variation constatée concerne essentiellement les emprunts de l'ANP pour **603 MDHS** et ceux de la filiale SGPTV pour **13 MDHS** avec des remboursements effectués par l'ANP et la SGPTV respectivement pour **511 MDHS** et **6 MDHS** durant l'année 2022.

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF En MDHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021
* Immobilisations incorporelles	4 759	4 851
* Immobilisations corporelles	9 974	10 028
* Immobilisations financières	668	668
* Titres MEE	257	252
* Impôts différés actifs	56	34
ACTIF IMMOBILISE	15 714	15 833
* Stocks	9	8
* Créances d'exploitation	697	752
* Créances diverses	3 150	3 370
* Titres et valeurs de placement	203	176
ACTIF CIRCULANT	4 059	4 306
* Trésorerie-Actif	3 982	2 889
TOTAL ACTIF	23 755	23 028

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF En MDHS

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021
Capitaux Propres Groupe	9 582	9 601
* Capital social	9 063	9 063
* Réserves Consolidés	539	554
* Résultat net part groupe	-20	-16
Intérêts minoritaires	259	140
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 841	9 741
* Subventions d'investissement	320	320
* Provisions pour risques et charges	448	351
* Dettes financières	7 286	7 139
PASSIF IMMOBILISE	8 054	7 810
* Dettes d'exploitation	453	493
* Autres dettes	1 131	1 584
* Autres provisions pour risques et charges	2	3
PASSIF CIRCULANT	1 586	2 080
* Trésorerie-Passif	4 274	3 397
TOTAL PASSIF	23 755	23 028

C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE :

En MDHS

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2021	9 063	554	9 617	179	9 796
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur		-	-		-
Montants retraités à l'ouverture	9 063	554	9 617	179	9 796
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	16	16	40	56
Résultat global total de l'année	-	16	16	40	56
Augmentation de capital	-		-		-
Reclassement des réserves	-	-	-		-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2021	9 063	539	9 602	139	9 741
Au 1er janvier 2022	9 063	539	9 602	139	9 741
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur		-	-		-
Montants retraités à l'ouverture	9 063	539	9 602	139	9 741
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	20	20	0	20
Résultat global total de l'année	-	20	20	0	20
Augmentation de capital	-		-		-
Dividende	-	-	-		-
Acquisition des minoritaires	-			121	121
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	121	121
Capitaux propres au 31 décembre 2022	9 063	519	9 582	259	9 841

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE :

En MDHS

RUBRIQUES	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE au 31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
* Résultat net consolidé	-20	-56
* Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements	757	548
Variation des impôts différés	-22	-25
Plus-values de cessions, nettes	-0	-0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-6	-8
Autres flux	48	-29
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	757	430
* Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-122	-350
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	635	81
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
* Acquisition d'immobilisations	-612	-784
* Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	0
* Autres variations d'immobilisation		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-611	-784
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
* Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
* Diminution des immobilisations financières	6	7
* Augmentation des immobilisations financières	-6	-6
* Augmentation des Dettes de Financement	616	2 448
* Remboursements d'emprunts	-517	-1 339
* Augmentation de capital		
* Augmentation de capital des sociétés intégrées globalement	121	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	219	1 110
Variation de trésorerie	243	406
* Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	-332	-739
* Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	-90	-332

E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP

I. ACTIVITE DU GROUPE :

L'ANP a été créée en vertu de la loi 15/02 et a pour principales missions :

- D'assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- D'assurer la sûreté et la sécurité dans les ports au respect de la dimension environnementale ;
- De veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- D'assurer la régulation dans les ports de manière à garantir le respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaire.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Les faits marquants concernant l'année 2022 se résument comme suit :
 - PORTNET S.A. a réussi à obtenir sa certification ISO 9001 version 2015 pour ses activités de développement, de gestion et d'exploitation des services digitaux de la logistique et du commerce extérieur.
 - Lancement d'une nouvelle solution dédiée à la gestion dématérialisée de la déclaration préalable des déchets des navires en janvier 2022, conformément aux nouvelles exigences de la Convention MARPOL-2018 en matière de prévention de la pollution par les navires.
 - Mise en service du projet de dématérialisation de la souscription conjointe des navires via PORTNET depuis mai 2022 qui a pour objectif d'améliorer le respect des règles de souscription des navires, assurer la bonne gestion de la liste des navires et garantir une meilleure qualité de service aux clients portuaires.
 - Lancement par l'ANP et le Guichet Unique National PORTNET en concertation avec les acteurs de la communauté portuaire de la deuxième édition du Hackathon International Portuaire « Smart Port Challenge 2022 » et ce, du 1 au 19 septembre 2022.
 - La tenue de la 8ème édition de la Conférence internationale des guichets uniques à Marrakech, du 26 au 28 septembre 2022, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, sous le thème «Les Guichets uniques du futur au cœur de la transformation digitale et de la fluidification du commerce transfrontalier». Organisée par PORTNET S.A., en partenariat avec l'Agence Nationale des Ports (ANP) et l'Alliance Africaine du Commerce Électronique (AACE). Cet évènement a permis de poser les bases d'un nouvel élan pour la transformation digitale et la fluidification du commerce transfrontalier en Afrique.
 - Organisées par PORTNET S.A., les Rencontres du Digital by PortNet se veut un évènement fédérateur des acteurs du commerce extérieur autour d'objectifs communs, en stimulant une intelligence collective au service de la compétitivité de l'économie nationale. Les quatre rencontres tenues à fort impact ont abordé les thématiques suivantes:
 - Les APIs, un vrai catalyseur de votre transformation digitale;
 - La digitalisation, pour une Afrique connectée et intégrée;
 - Le Guichet Unique, créateur de valeur pour une supply chain digitalisée et réussie;
 - La confiance numérique, véritable enjeu pour la transformation digitale.

- Les principaux faits ayant marqué les activités de la SGPTV à fin décembre 2022, se présentent comme suit, à savoir :
 - Reprise des principales activités, cœur de métier, du Port à savoir le ferry, la croisière et la plaisance à partir du 12 Avril 2022 après deux années consécutives d'arrêt depuis le 16 Mars 2020 à cause de la crise sanitaire du Covid-19.
 - Déblocage par la DGI par voie directe de la créance du crédit de TVA d'un montant de 20,5 MDHS en février 2022 et de 8 MDHS en avril 2022, soit la totalité du montant demandé au remboursement.
 - Lancement en mai 2022 de la procédure et des formalités nécessaires à l'opération d'augmentation du capital de la SGPTV par compensation avec des créances liquides et exigibles correspondant aux avances en compte courant d'associés ANP et SAPT ainsi qu'aux intérêts cumulés non payés y afférents pour un montant global de 235 MDH. Cette opération a été finalisée en décembre 2022 suite à l'enregistrement de tous les actes juridiques liés à l'opération d'augmentation du capital et l'accomplissement des formalités légales de dépôt du dossier d'augmentation du capital au greffe du tribunal de commerce.
 - Mise en application à partir du 01er mai 2022 des tarifs révisés des droits de port sur navires, passagers, véhicules et services rendus aux navires et ce, suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 Mars 2022.
 - Réalisation d'un tirage de 13 MDHS au titre du crédit long terme garanti par le « FGEEP » portant ainsi cette dette au montant maximum de 100 MDH.
 - Achèvement en novembre 2022 de l'étude de restructuration des activités de la SAPT y compris son impact sur la SGPTV.
 - Déroulement de l'opération Marhaba 2022 dans de bonnes conditions d'accueil et de fluidité. Aucune attente en rade n'a été enregistrée pour les navires et aucune congestion n'a été enregistrée ni au Port ni au niveau de la ville grâce à la synergie et les efforts de tous les intervenants.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés suivant les règles et les pratiques comptables applicables au Maroc.

3.1 Principales règles comptables et méthodes de consolidation du groupe ANP

Tel que prévu par la circulaire N° 07/09 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le Groupe 'ANP' a la possibilité de présenter ses comptes consolidés soit conformément à la méthodologie du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux comptes consolidés (avis n°5) soit conformément aux normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe ANP sont basés sur la méthodologie publiée par le CNC.

3.1.1 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe ANP détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation de l'ANP se présente comme suit :

Sociétés	Secteur D'activité	Périmètre au 31 décembre 2022			Périmètre au 31 décembre 2021		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Secteur Portuaire	100%	100%	IG*	100%	100%	IG*
PORTNET	Secteur Portuaire	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	Secteur Portuaire	50,15%	50,15%	IG	51%	51%	IG
LPEE	ESSAIS & ETUDES	24,99%	24,99%	MEE*	24,99%	24,99%	MEE*
CID	CONSEIL-INGENIERIE	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE

-IG* : Intégration Globale

-MEE* : Mise En Equivalence

Au cours de l'année 2022, le périmètre de consolidation du Groupe ANP a connu un changement du pourcentage d'intérêt et de contrôle au niveau de la filiale SGPTV qui est passé de 51% à 50,15%.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et leurs raisons d'exclusion se détaillent comme suit :

Sociétés	2022 et 2021	
	% de participation	Raison d'exclusion
SERECAF	0,21%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
AMOS	5%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
ADM	0,60%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NIHAM	25%	En liquidation
SAPT	8,33%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NWM	12,88%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)

3.1.2 Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les brevets, les licences et les droits incorporels nécessaires à l'exploitation.

3.1.4 Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée

de vie prévue de l'immobilisation. Les durées d'amortissement appliquées par nature d'immobilisation se présentent comme suit :

▪ Constructions	3 à 20 ans
▪ Matériel informatique	3 à 5 ans
▪ Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
▪ Matériel de transport	5 ans
▪ Mobilier et Matériel de bureau	3 à 5 ans

Les plus-values sur cession d'immobilisation sont annulées en cas de cession intragroupe lorsqu'elles sont significatives.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Elles sont inscrites au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant, au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière. En outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cessions-bails devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris dans le cadre d'une opération de financement.

3.1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des titres de participation non consolidés qui figurent au bilan à leur coût d'acquisition et de leur valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée après analyse au cas par cas des situations financières de ces sociétés.

3.1.6 Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de matières et fournitures consommables. Les stocks sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de leur valeur nette de réalisation.

3.1.7 Créances & chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou de la période. Les pertes de change latentes ainsi que les gains latents sont enregistrés en résultat.

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment où le service a été rendu au client.

3.1.8 Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs mobilières de placement sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

3.1.9 Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale.

3.1.10 Subvention d'investissements

Les subventions d'investissements reçus de l'Etat sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

3.1.11 Provisions pour risques et charges

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Cette rubrique comprend également, l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi accordés selon la catégorie des salariés de l'entreprise. Ces avantages sont estimés sur la base de la méthode actuarielle dite « Projected unit credit method » (« PUC Proratée »).

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de l'ANP envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAPF) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte de :

- La probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation ;
- L'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

3.1.12 Retraitement des impôts

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

3.1.13 Résultat non courant

Les comptes de produits et charges non courants sont destinés à enregistrer les produits et les charges ne se rapportant ni à l'exploitation normale, ni à l'activité financière de l'entreprise, et ayant par conséquent un caractère non récurrent.

3.1.14 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

3.1.15 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de la variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité, ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

3.1.16 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans les actifs et passifs retraités de l'entité acquise.

IV. DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

	En MDHS						
	2021	Acquisitions Dotations	Cessions et retraits	Changement de périmètre		Reclassement	2022
GROUPE ANP							
Brut	17 900	612	2	-	-	14	18 496
Immobilisations incorporelles	5 145	28	0	-	-	5	5 178
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	102	21	0	-	-	12	135
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	5 043	7	-	-	-	6	5 043
Immobilisations corporelles	12 755	584	2	-	-	19	13 318
Terrains	13	72	-	-	-	-	84
Constructions	6 554	16	0	-	-	2 191	8 760
Installations techniques, matériel et outillage	922	11	0	-	-	1 066	1 999
Matériel de transport	149	7	1	-	-	0	156
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements	170	11	1	-	-	8	187
Autres immobilisations corporelles	31	1	0	-	-	1	33
Immobilisations corporelles en cours	4 916	466	-	-	-	3 284	2 099
Amortissements et dépréciations	3 022	757	2	-	-	14	3 762
Immobilisations incorporelles	295	120	0	-	-	4	419
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	59	17	0	-	-	4	80
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	236	103	-	-	-	0	339
Immobilisations corporelles	2 727	636	2	-	-	18	3 343
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	2 013	448	0	-	-	2	2 459
Installations Techniques, Matériel et Outillage	524	155	0	-	-	17	662
Matériel de Transport	51	16	1	-	-	0	66
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements	117	15	1	-	-	1	132
Autres Immobilisations Corporelles	22	3	0	-	-	0	25
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	-	-	0	-
Total net	14 878	- 145	0	-	-	0	14 733

En 2022, les acquisitions correspondent à des projets d'infrastructure engagés par l'ANP et ses filiales. Les investissements de l'ANP représentent plus que 91% du total des acquisitions du Groupe ANP.

2. Immobilisations financières

Au 31 décembre 2022 et 2021, les immobilisations financières se présentent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts immobilisés	9	9
Autres créances financières	5	5
Titres de participation (1)	654	654
TOTAL NET	668	668

(1) Au 31/12/2021 et 2022, les titres de participation sont constitués comme suit :

SOCIETES	Brute	Provision	Net 2022	Net 2021
SERECAP	0,01	0,01	-	-
AMOS	0,10	0,10	-	-
ADM	95	41	54	54
NIHAM	6	6	-	-
SAPT	50	-	50	50
NWM	550	-	550	550
Total	701	47	654	654

3. Titres mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence se présente comme suit :

	Pourcentage de contrôle	
	31/12/2022	31/12/2021
CID	33,55%	33,55%
LPEE	24,99%	24,99%

Sociétés	31/12/2022		31/12/2021	
	valeur des titres	quote-part du résultat	valeur des titres	quote-part du résultat
CID	129	6	127	5
LPEE	128	3	125	3
TOTAL	257	9	252	8

Les principaux agrégats en normes marocaines des sociétés mises en équivalence sont détaillés comme suit :

	CID	
	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé	123	124
Actif circulant	426	402
Passif à long terme	408	412
Dettes du passif circulant	169	159
Chiffre d'affaires	237	235
Résultat d'exploitation	33	30

	LPEE	
	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé	130	129
Actif circulant	804	761
Passif à long terme	655	643
Dettes du passif circulant	275	259
Chiffre d'affaires	474	484
Résultat d'exploitation	19	18

4. Stocks

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Stocks et en-cours	9,6	9,8
Dépréciation (-)	-0,8	-1,6
TOTAL NET	8,8	8,2

Les stocks sont composés principalement de matières et de fournitures consommables et n'ont pas connu de variation significative au cours de l'année 2022.

5. Créances d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	1 221	1 222
Dépréciation	-524	-470
TOTAL NET	697	752

L'ensemble des créances clients à fin 2022 et à 2021 a une échéance de moins d'un an.

6. Actifs, passifs d'impôts différés et Impôt sur le résultat

6.1. Actifs, passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actifs	56	34
Impôts différés passifs	0	0

Les impôts différés sont relatifs à des retraitements de consolidation dont principalement, le retraitement des immobilisations en non valeurs, le retraitement des contrats de crédit-bail et le retraitement lié aux avantages post-emploi.

6.2 Preuve d'impôt

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés	36	42
Impôts différés	-22	-25
Charge d'impôt	14	17
Taux d'impôt constaté *	-244%	-43%

* Impôts sur les résultats/résultat avant impôts

La charge d'impôt a passé de **17 MDHS** en 2021 à **14 MDHS** en 2022 impactée principalement par la baisse de l'impôt sur les sociétés du Groupe.

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	-20	-56
Impôts comptabilisés	14	17
Résultat avant impôt	-6	-39
Taux d'impôt en vigueur	0,5%	0,5%
Impôt théorique	12	11
Autres impacts	2	6
Impôt effectif	14	17

7. Créances diverses

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	0	0
Personnel	0	0
Etat- débiteurs	1 216	1 274
Autres débiteurs	12	14
Comptes d'associés	0	0
Autres comptes de régularisation actif	1 922	2 082
TOTAL NET	3 150	3 370

La rubrique Etat débiteurs au 31 décembre 2022 est principalement composée de crédit de TVA pour **994 MDHS** contre **1 001 MDHS** au 31 décembre 2021 ainsi que la TVA récupérable de **171 MDHS** en 2022 contre **199 MDHS** en 2021 et des acomptes sur IS pour **47 MDHS** en 2022 contre **44 MDHS** en 2021.

8. Subventions d'investissement

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Subventions d'investissement	320	320
TOTAL	320	320

Au 31 décembre 2022 et 2021, les subventions d'investissement sont relatives pour :

- **300 MDHS** à la contribution de l'Etat au projet de réalisation de la Desserte Nord ;
- **20 MDHS** correspondant à la contribution de l'Etat au projet de reconversion du Port de Tanger Ville.

9. Provisions pour risques et charges :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Provisions durables pour risques et charges	448	351
Autres provisions pour risques et charges	2	3
TOTAL	450	354

Le tableau de mouvements des provisions pour risques et charges se présente comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Provisions pour risques et charges	331	113	16	429
Avantages au personnel	20	-	-	20
Provisions durables pour risques et charges	351	113	16	448
Autres provisions pour risques et charges	3	0	2	2

La rubrique provisions durable pour risques et charges est composée principalement des provisions pour risques liés aux litiges avec les différents tiers pour **429 MDHS** au 31 décembre 2022 contre **331 MDHS** au 31 décembre 2021.

10. Dettes d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	453	493
TOTAL	453	493

L'échéance des dettes d'exploitation en 2022 et 2021 est à moins d'un an.

11. Dettes financières :

Au 31 décembre 2022, l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en millions MAD)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires	414	1 867	2 459	4 740
Autres dettes de financement	244	1 440	1 161	2 545
Emprunts et dettes financières	658	3 008	3 620	7 286

Les dettes de financement incluent principalement :

- Emission d'un emprunt obligataire en juin 2022 d'un montant de **350 MDHS** ;
- Un emprunt obligataire souscrit par placement privé en décembre 2021 pour un solde de **792 MDHS** ;
- Un emprunt obligataire souscrit par placement privé en octobre 2021 pour un solde de **467 MDHS** ;

- Un crédit consortial garanti souscrit en 2021 pour un montant de **800 MDHS** ;
- Crédit AFD signé le 22 Juin 2020 pour un montant total de 100 Millions d'euros. Au 31 décembre 2022, quatre tirages sont effectués pour un solde de **737 MDHS** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en décembre 2019 pour un solde de **2 112 MDHS** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en juin 2019 en deux tranches pour un solde de **770 MDHS** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en 2017 en deux tranches pour un solde de **250 MDHS** ;
- Crédit consortial 1 représentant un solde de : **61 MDHS** ;
- Crédit AFD présentant un solde de : **279 MDHS** ;
- La signature par la SGPTV, en date du 22 Février 2021, du contrat de prêt relatif au crédit de **100 MDHS** garanti par le « FGEEP ». La mobilisation des fonds a atteint jusqu'à fin décembre 2022, un montant de **100 MDHS**.
- Un emprunt bancaire à long terme de la SGPTV pour : **479 MDHS** ;
- Déblocage par la SGPTV d'un découvert exceptionnel dans le cadre du mécanisme «Damane Oxygène » pour un solde de **14 MDHS**.

L'ensemble des dettes sont souscrites par l'ANP à l'exception des deux emprunts bancaires de **100 MDHS** et **479 MDHS** ainsi que le découvert exceptionnel de **14 MDHS** dû par la filiale SGPTV.

12. Autres dettes :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Clients créditeurs, avances et acomptes	180	192
Dettes sociales	71	68
Dettes fiscales	565	785
Autres dettes et comptes de régularisation	315	539
TOTAL	1 131	1 584

Au 31 décembre 2022, le poste dettes fiscales comprend essentiellement la TVA facturée pour un montant de **171 MDHS** contre **172 MDHS** au 31 décembre 2021.

Les autres dettes et comptes de régularisation sont essentiellement relatifs aux dettes sur acquisition d'immobilisations pour **218 MDHS** en 2022 contre **310 MDHS** en 2021.

13. Trésorerie :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	3 981	2 889
Trésorerie Passif	4 274	3 397
Trésorerie nette	-292	-508

La trésorerie nette a connu une amélioration entre les deux exercices 2021 et 2022 malgré l'effort d'investissement fourni par l'Agence compensé par la mobilisation des financements réalisés courant l'année 2022.

14. Chiffre d'affaires :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	-	-
Ventes de services	2 317	2 182
Chiffre d'affaires	2 317	2 182

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de :

- Droits de Ports pour **1 114 MDHS** en 2022 contre **1 035 MDHS** en 2021 ;
- Redevances de concessions et d'autorisations pour **722 MDHS** en 2022 contre **765 MDHS** en 2021 ;
- Redevance de gestion de réseaux pour **123 MDHS** en 2022 contre **118 MDHS** en 2021 ;
- Redevance d'occupation du domaine public pour **115 MDHS** en 2022 contre **120 MDHS** en 2021 ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale PORTNET pour **122 MDHS** en 2022 contre **87 MDHS** en 2021 ;
- Le chiffre d'affaires de la filiale SGPTV pour **104 MDHS** en 2022 contre **30 MDHS** en 2021.

15. Autres charges externes :

<u>Détail des charges externes en milliers de dirhams</u> (en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Locations et charges locatives	20	20
Entretiens et réparations	533	506
Primes d'assurances	10	9
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	1	1
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires & Commission	10	22
Redevances pour brevets, marques, droits	0	0
Transports	1	1
Déplacements, missions et réceptions	8	7
Reste du poste des autres charges externes	22	44
Total	605	609

Au 31 décembre 2022, La baisse des charges externes est liée principalement à l'effet combiné de la baisse des autres charges externes et la hausse des charges liées à l'entretien et à la maintenance des infrastructures portuaires, notamment le dragage des bassins.

16. Charges du personnel :

Au 31 décembre 2022, les charges du personnel, y compris les charges patronales, s'élèvent à **352 MDHS** contre **348 MDHS** au 31 décembre 2021.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale au cours de l'exercice 2022 est de **969** personnes contre **991** en 2021.

Au 31 décembre 2022, la rémunération des principaux dirigeants de l'ANP y compris les charges sociales s'élève à **7 MDHS** contre le même montant en 2021.

17. Dotation d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles	636	430
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	120	118
Dotations aux provisions	227	177
Total	984	725

L'augmentation des dotations aux amortissements est expliquée principalement par la mise en service de nouveaux investissements.

18. Résultat financier :

(En millions de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021
Gains de change	2	32
Reprises financières : transfert charges	94	105
Produits des titres de participation	-	-
Intérêts et autres produits financiers	18	13
Produits financiers	114	150
Charges d'intérêts	254	250
Pertes de change	32	1
Autres charges financières	-	-
Dotations financières	19	3
Charges financières	305	254
Résultat financier	-191	-104

Le résultat financier a connu une baisse de **84 MDHS** en 2022 par rapport à 2021 expliquée principalement par la baisse des gains de change relatifs à la hausse du cours de change des emprunts contractés en devise par l'ANP.

19. Résultat non courant :

(En millions de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021
Produits non courants	316	20
Charges non courantes	186	16
Résultat non courant	129	4

Le résultat non courant s'élève à **129 MDHS** en 2022.

20. Engagement hors bilan :

Au 31 décembre 2022, les avals, cautions et sûretés reçus par le Groupe ANP s'élèvent à **986 MDHS** en 2022 contre **1 076 MDHS** en 2021. (cf. états annexes).

Les avals, cautions et sûretés donnés par le Groupe ANP s'élèvent à **500 MDHS** à fin 2022 et à fin 2021.

21. Information sectorielle :

Au Maroc, le Groupe ANP représenté par l'ANP en tant qu'Autorité portuaire, est le gestionnaire des ports relevant de son domaine d'intervention. Sa mission consiste principalement en (i) la maintenance et le développement des infrastructures portuaires, (ii) la veille sur le respect des règles de sûreté et sécurité dans les ports et (iii) la régulation des activités et des opérateurs dans les ports.

La principale activité du Groupe est liée à la gestion des ports du Maroc et des produits directement liés à ce processus. Le Groupe ANP dispose de filiales consolidées par mise en équivalence dont l'activité consiste à réaliser des études d'ingénieries et de conseils.

En conséquence, le Groupe qui opère à 100% au Maroc considère qu'il a deux activités principales : la gestion portuaire et le Conseil.

Les principaux agrégats de ces deux activités sont présentés comme suit :

(En millions de dirhams)	31/12/2022		31/12/2021	
	Activité portuaire	Activité de conseil	Activité portuaire	Activité de conseil
Actifs immobilisés	15 481	234	15 604	228
Actifs circulant	4 059	-	4 306	-
Trésorerie actif	3 981		2 889	
Total Actif	23 521	234	22 800	228
Capitaux propres	9 607	234	9 512	228
Passifs à long terme	8 054	-	7 810	-
Passifs circulant	1 586	-	2 079	-
Trésorerie passif	4 274	-	3 397	-
Total Passif	23 521	234	22 800	228
Chiffres d'affaires	2 317	-	2 182	-
Résultat d'exploitation	47	-	53	-

22. Entreprises liées :

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec LPEE s'est élevé à respectivement **14,3 MDHS** et **7,2 MDHS** respectivement au 31 décembre 2022 et 2021. Le solde dû par l'ANP à LPEE s'élève à près de **1,6 MDHS** au 31 décembre 2022.

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec CID s'est élevé à **1,8 MDHS** en 2022 contre le même montant en 2021. Le solde dû par l'ANP à CID s'élève à près de **0,5 MDHS** au 31 décembre 2022.

23. Evénements post-clôture :

Néant.

F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG *	78,80%	78,80%	IG *
SGPTV	50,15%	50,15%	IG	51,00%	51,00%	IG
CID	33,55%	33,55%	MEE **	33,55%	33,55%	MEE **
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE

-IG : Intégration Globale

-MEE : Mise En Equivalence

Partie III : Attestations des Auditeurs Externes :

A. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP :



Agence Nationale des Ports (ANP)
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'AGENCE
NATIONALE DES PORTS (ANP)
(COMPTES SOCIAUX)
- PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022 -

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Agence Nationale des Ports (ANP), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 9.766.164.375,37 dont un bénéfice net de MAD 47.129.747,98.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au 31 décembre 2022 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CREANCES RATTACHEES

1 Question-Clé Identifiée

Les titres de participation et les créances rattachées enregistrent au 31 décembre 2022 des montants nets respectifs de 971 024 KMAD et 1 000 KMAD.

A la date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés généralement à leur coût d'acquisition. Pour leur part, les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction d'estimations sur lesquelles se fonde la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées. Compte tenu du poids des titres de participation et des créances rattachées au bilan et de leur sensibilité des soldes y afférents aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

2 Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à cette Question-Clé

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation et des créances rattachées, sachant que les participations de l'ANP constituent des participations stratégiques dans des entreprises publiques qui ne présentent pas de risques majeurs de cessation d'activité, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- > Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la Société et le cas échéant des dépréciations comptabilisées ;
- > Vérifier que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante ;
- > Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, y compris l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Avril 2023

Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khataouat Appt. N° 6
Agdal - Rabat
Tél : 05 37 77 46 70 / 71
Fax : 05 37 77 46 76

BDO Sarl

B.D.O Sarl
119, Bd Abdelmoumen
Boulevard 39 - Casablanca
- N.S -

Adib BENBRAHIM

Associé Gérant

Zakaria FAHIM

Associé Gérant

B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP :



Agence Nationale des Ports (ANP)
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES DU GROUPE AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) (COMPTES CONSOLIDES) - PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022 -

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 9 841 millions de dirhams, dont une perte nette consolidée de 20 millions de dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Avril 2023

Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khataouat Appt. N° 6
Agdal - Rabat
Tél : 05 37 77 46 70 / 71
Fax : 05 37 77 46 76

Adib BENBRAHIM

Associé Gérant

BDO Sarl

B.D.O Sarl
119, Bd Abdelmoumen
Bordj Bouhassane - Casablanca
- N.S -

Zakaria FAHIM

Associé Gérant

Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)

A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL

I. AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Gouvernance et Stratégie RSE

1. Gouvernance :

a. Organes d'administration

↳ Composition du Conseil d'Administration

L'Agence est administrée par un conseil d'administration et est gérée par un Directeur. Conformément à l'article 35 de la Loi portuaire 15-02. Le Conseil d'Administration est présidé par le Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau conformément à l'article 3 du décret n° 2.17.201 du 28 avril 2017 relatif aux attributions du Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Il comprend les membres suivants :

- a) Des représentants de l'Administration ;
- b) Président de la fédération des chambres de commerce, d'industrie et de services, ou son représentant ;
- c) Président de la fédération des chambres d'agriculture, ou son représentant ;
- d) Président de la fédération des chambres des pêches maritimes, ou son représentant ;
- e) Président du groupement le plus représentatif des entreprises au Maroc ;
- f) Quatre personnalités choisies dans le secteur public et privé, pour leurs compétences technique, juridique, économique et professionnelle dans le domaine portuaire ;
- g) Deux représentants des organisations syndicales les plus représentatives des salariés de l'agence, conformément aux dispositions, de l'alinéa 2 de l'article 425 de la Loi n° 65-99 relative au code du travail.

Les membres visés aux (f) et (g) ci-dessus sont désignés par le Chef du Gouvernement pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

La qualité de membre du conseil d'administration, en ce qui concerne les membres visés au f) ci-dessus est incompatible avec tout intérêt personnel en relation avec le domaine portuaire.

Conformément à l'article 3 du décret 2-06-214, outre les membres visés aux (b), (c), (d), (e), (f), et (g) de l'article 35 de la loi n°15-02 susvisée, le Conseil d'Administration de l'ANP est composé des membres suivants :

- ▶ Le Ministre chargé des ports ;
- ▶ Le secrétaire général du Département chargé des ports ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé des ports, dont le directeur des ports et du domaine public maritime ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé des finances, dont le directeur des douanes et des impôts indirects ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé du transport, dont le directeur de la marine marchande ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'intérieur ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'agriculture

- ▶ Un représentant du Département chargé des pêches maritimes ;
- ▶ Un représentant du Département chargé du commerce et de l'industrie
- ▶ Un représentant du Département chargé de la santé ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'environnement ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'énergie.

Les Départements ministériels membres du conseil d'administration de l'Agence sont représentés par leurs secrétaires généraux ou par des directeurs centraux.

Les membres visés aux b, c et d de l'article 35 de la loi n°15-02 précitée participent personnellement ou se font représenter par les vices présidents de leurs fédérations.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter à participer aux réunions de ce dernier, toute personne dont il juge la participation utile.

Le contrôleur d'Etat assiste aux réunions du Conseil d'Administration et des comités qui en découlent avec voix consultative et ce, en vertu de l'article 9 de la 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

↳ **Date de nomination des membres de l'organe de gouvernance**

Les membres du Conseil d'Administration de l'ANP (CA), sont désignés Es-qualité. De ce fait, la désignation d'un membre est subordonnée à l'accès aux fonctions lui permettant de siéger au CA au niveau de son Administration ou Organisme d'appartenance.

↳ **Mode de convocation**

L'article 37, de la loi n°15-02 susvisée, précise que « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que les besoins de l'Agence l'exigent et au moins deux fois par an pour arrêter :

- ▶ Les états de synthèse de l'exercice clos.
- ▶ Le programme prévisionnel et le budget de l'exercice suivant.

↳ **Conditions de délibérations**

L'article 38, de la loi n°15-02 indique que « le Conseil d'Administration délibère valablement lorsque les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint, le Conseil est convoqué une deuxième fois dans un délai de quinze jours et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ».

↳ **Pouvoirs du conseil**

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n°15-02, le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'Agence. A cet effet, il règle par ses délibérations les questions générales intéressant l'Agence, notamment :

- ▶ Arrête la politique générale de l'Agence dans le cadre des orientations fixées par le Gouvernement ;
- ▶ Arrête le programme des opérations techniques et financières de l'Agence ;
- ▶ Arrête le budget ainsi que les modalités de financement des programmes d'activités de l'Agence et le régime des amortissements ;

- ▶ Arrête les comptes et décide de l'affectation des résultats ;
- ▶ Fixe les redevances, les droits et les tarifs portuaires ;
- ▶ Arrête l'organisation administrative centrale et extérieure de l'Agence ;
- ▶ Adopte les statuts du personnel et les fait approuver dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur relative au personnel des établissements publics ;
- ▶ Examine les plans d'aménagement des ports avant leur approbation ;
- ▶ Examine les règlements d'exploitation des ports avant leur approbation ;
- ▶ Approuve les conventions de concession de gestion d'exploitation ;
- ▶ Donne son accord pour les autorisations d'exploitation portuaire revêtant un caractère de service public ;
- ▶ Approuve les contrats d'hypothèques conclus par les concessionnaires pour garantir le financement, la réalisation, la modification ou l'extension des ouvrages, des constructions, des équipements fixés et des installations à caractère immobilier, prévus par la concession ;
- ▶ Délègue les pouvoirs spéciaux au directeur de l'Agence pour le règlement d'affaires déterminées.

b. Organes de direction

Les principaux dirigeants de l'ANP sont :

- ▶ Directrice Générale ;
- ▶ Directeur des Finances et Comptabilité ;
- ▶ Directeur Régulation des activités et des opérations ;
- ▶ Directrice Stratégie et Développement ;
- ▶ Directeur chargé de la Mission Coopération ;
- ▶ Directeur juridique ;
- ▶ Directeur de la Police portuaire et réglementation
- ▶ Directeur des Infrastructures ;
- ▶ Directeur de l'Institut de Formation Portuaire ;
- ▶ Directeur de l'Organisation et Système d'Information ;
- ▶ Directeur des Ressources Humaines ;
- ▶ Directeur des Achats et Approvisionnement ;
- ▶ Directeur Régional du Port de Casablanca ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Nord et Directeur du Port de Mohammedia ;
- ▶ Directeur Régional Méditerranée Et Directeur du Port De Nador ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Sud et Directeur du Port d'Agadir ;
- ▶ Directeur Régional des Ports d'El Jadida et Directeur du Port de Jorf Lasfar ;
- ▶ Directeur Régional des Ports de Safi et Directeur du Port Safi Atlantique ;
- ▶ Directeur Régional Grand Sud et Directeur du Port de Laâyoune ;
- ▶ Directeur Régional du Détroit et Directeur du Port de Tanger ;
- ▶ Chef du Département du Port de Larache ;
- ▶ Chef du Département du Port d'Essaouira ;
- ▶ Directeur du Port de Tan-Tan ;
- ▶ Directeur du Port de Dakhla.

Conformément à l'article 39, « le directeur de l'Agence est nommé dans les formes prévues à l'article 30 de la Loi n°15-02. Il détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'Agence :

- ▶ Il exécute les décisions du Conseil d'Administration ;

- ▶ Il règle les questions pour lesquelles il aura reçu délégation du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il assiste, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et y tient le rôle de rapporteur ;
- ▶ Il gère l'ensemble des services de l'Agence et coordonne leurs activités ;
- ▶ Il conclut les conventions de concession de gestion et d'exploitation portuaire ;
- ▶ Il délivre les autorisations d'exploitation portuaire et les autorisations d'occupation temporaire du domaine portuaire ;
- ▶ Il représente l'Agence vis-à-vis l'Etat, de toute administration public ou privée et de tout tiers ;
- ▶ Il représente l'Agence en justice et peut intenter toutes actions judiciaires ayant objet la défense des intérêts de l'agence, il doit toutefois en aviser le président du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il peut, sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs et de ses attributions au personnel de direction de l'Agence.

L'ANP dispose d'une procédure de nomination aux postes de responsabilité qui date du 02 octobre 2013 inspirée de la circulaire du chef de gouvernement N° 7/13 du 29 octobre 2013 relative à la nomination des postes de responsabilité des établissements publics.

Aussi, l'ANP est régie à la Loi n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012).

c. Comités spécialisés

Deux comités spécialisés sont créés au niveau du Conseil d'Administration de l'Agence, à savoir :

- ▶ Le Comité 'Stratégie et des Investissements' présidé par le Secrétaire Général du METLE ;
- ▶ Le Comité d'Audit présidé par le représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP/MEFRA).

Les comités d'audit et 'Stratégie et Investissements' se tiennent au moins 2 fois par an à l'occasion de :

- ▶ L'arrêt du bilan de l'agence et de son budget d'investissement et fonctionnement.
- ▶ Discussions des questions à soumettre au conseil.

↳ Comité 'Stratégie et Investissements'

Présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, le Comité 'Stratégie et Investissements' de l'ANP se compose des membres suivants :

- ▶ Le Chef de la Division des Infrastructures (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration) ;
- ▶ Le Contrôleur d'Etat de l'ANP ;
- ▶ Un représentant du Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Economie Verte et Numérique ;
- ▶ La Directrice des Ports et du Domaine Public Maritime ;
- ▶ Un Représentant du Ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement / Département de l'Environnement.

Le secrétariat dudit Comité est assuré par le Directeur du Pôle Stratégie et Régulation de l'Agence Nationale des Ports.

Les missions du comité 'Stratégie et Investissements' se déclinent comme suit :

- ▶ Préparer les sessions de Conseil ;
- ▶ Examiner avant la présentation du conseil le bilan et le budget ;
- ▶ Préparer les résolutions ;
- ▶ Donner un avis sur les grandes orientations stratégiques de l'Agence.

↳ **Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit de l'ANP se compose de :

- ▶ Le Chef de la Division des Infrastructures (Ministère de l'Economie et des Finances/DEPP) (Président du comité) ;
- ▶ Un Représentant du Ministère de l'Intérieur (Chef du Service de l'Animation Economique) (Membre) ;
- ▶ Un Représentant du Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (Membre) ;
- ▶ Un Représentant du Ministère de l'Equipeement, du transport et de la Logistique, Chef de la Division de l'Evaluation et du Contrôle de Gestion (Membre).

Le secrétariat dudit Comité est assuré par Directeur des Finances et de Comptabilité de l'Agence Nationale des Ports.

Les missions du comité d'audit se déclinent comme suit :

- ▶ Apprécier les principales méthodes comptables ;
- ▶ Examiner et apprécier la situation financière de l'Agence ;
- ▶ Appréhender les risques financiers éventuels ;
- ▶ Donner son avis pour atténuer les risques financiers éventuels.

d. Rémunération attribuée aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'est versée aux membres des organes d'administration.

e. Taux de présence aux réunions

Le taux de présence aux sessions du CA dépasse 90%.

f. Evaluation de l'organe de gouvernance

Le CA de l'ANP s'autoévalue, notamment dans le cadre de sessions dédiées à la gouvernance. Le processus d'évaluation comprendra, également, une évaluation triennale à effectuer par un consultant indépendant.

2. La stratégie RSE de l'ANP

L'ANP est un acteur fédérateur œuvrant pour faire des ports un outil de développement intégré dans leur environnement local, régional, national et international.

Consciente de ses enjeux de RSE, et se plaçant dans le cadre de la Charte environnementale nationale et de l'inscription du Maroc dans une logique de Développement Durable, l'ANP a décidé de s'engager dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche de RSE structurée, ce qui a donné lieu à la signature de **Sa Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale en 2016.**

Cette démarche constitue l'outil qui vise à garantir, sur le long terme, une prise en compte équilibrée des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux.

Elle témoigne également de la volonté de l'ANP de s'inscrire, au-delà du strict respect des obligations réglementaires et contractuelles, dans une dynamique d'amélioration continue de ses performances environnementales, sociales et sociétales et donc de sa performance globale. Elle s'appuie sur :

- ▶ Le suivi permanent des aspects environnementaux et sociaux et une maîtrise des impacts des activités de l'ANP sur l'environnement et la société.
- ▶ Une veille réglementaire structurée et un suivi régulier du niveau de conformité.
- ▶ Le développement de programmes permettant de suivre, et au-delà, de piloter les performances de l'ANP relatives à ses enjeux de RSE.
- ▶ La contribution à des actions de recherche appliquée en vue de développer des solutions concrètes.

À travers cette démarche, l'ANP s'est fixé 6 objectifs principaux :

- ▶ Viser la conformité réglementaire environnementale des activités & opérations au niveau des ports et rechercher en particulier l'excellence en termes de gestion des matières dangereuses ;
- ▶ Renforcer la protection de l'environnement, et améliorer en particulier la gestion des déchets, la maîtrise des rejets liquides, la limitation des impacts des activités de « vrac » et la qualité globale de l'environnement des ports en développant des espaces verts adaptés ;
- ▶ Mobiliser les partenaires portuaires et les associer étroitement à la mise en œuvre et au suivi de la démarche RSE de l'ANP ;
- ▶ Maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés à la réalisation des travaux ;
- ▶ Apporter des réponses aux attentes exprimées par les parties intéressées et apporter un soutien aux plus vulnérables d'entre-elles ;
- ▶ Développer les ressources humaines qui sont l'essence même de la réussite de toute démarche.

II. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP

1. PORTNET S.A.

↳ Présentation de PORTNET

Initié en 2008 par l'Agence Nationale des Ports, PORTNET (Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur) est le fruit de l'alliance stratégique des communautés portuaires et du commerce international. Il s'agit d'un outil propre au gouvernement marocain visant la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles en vue de l'amélioration du climat des affaires, des échanges commerciaux, de la compétitivité portuaire et logistique et de la généralisation sans oublier pour autant l'innovation dans les services E-gov.

Depuis sa création en Juin 2012, la Société PORTNET S.A a pour mission la mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce. Collaborant avec l'ensemble des acteurs de la communauté portuaire et du commerce extérieur, PORTNET S.A. entend agir sur les leviers d'amélioration de la compétitivité portuaire et des opérateurs économiques du Maroc.

Actuellement, PORTNET a franchi la barre des 73 000 usagers, incluant plus de 63 000 importateurs et exportateurs, 1 500 déclarants et transitaires, 24 banques et plus de 46 administrations connectées

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la société PORTNET S.A. :

Fiche signalétique

Dénomination sociale	PORTNET S.A.
Domaine d'activité	Gestion des données informatisées
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	12 juin 2012
Missions	PORTNET S.A. est en charge du projet de mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce, à savoir : (i) L'anticipation de l'information et de l'action ; (ii) La fluidification des procédures ; (iii) La mise en réseau des partenaires ; (iv) La conformité aux standards internationaux.
Capital social (31/12/2022)	11 326 800 MAD
Actionnariat (31/12/2022)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANP : 78,8% ; ▪ Marsa Maroc : 5,3% ; ▪ Autres : 15,9%.
Chiffre d'affaires (31/12/2022)	122 384 552,96 MAD
Résultat Net (31/12/2022)	27 451 383,34 MAD

📌 Stratégie RSE de PORTNET S.A.

De nombreux organismes gouvernementaux et associations ont vu le jour afin d'orienter les entreprises vers des méthodes de management avantageant le respect de l'environnement. Dans ce cadre, PORTNET S.A. « Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur » considère la dématérialisation et l'optimisation des procédures au centre de ses intérêts. Il s'agit d'un choix stratégique en alignement avec le choix stratégique du Maroc de booster la compétitivité des entreprises en diminuant les délais et les charges relatives aux procédures du commerce extérieur.

La digitalisation (0 papier) est considérée comme une des solutions les plus avancées de la diminution de la consommation du papier et de l'émission du CO2 dû aux nombreux déplacements devant être effectués pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

Engagements environnementaux de PORTNET S.A.

Favoriser les échanges électroniques

Envoi d'e-mails plutôt que de fax ou de courriers. Utilisation de scanners pour digitaliser les informations papier et les faire circuler au format électronique.



Mettre en place des systèmes de workflow

Les systèmes de workflow permettent de supprimer l'impression de documents et leur circulation au sein de différents services pour validation. De plus, les systèmes de workflow permettent de gagner du temps.



Adopter l'archivage électronique

En adoptant une solution d'archivage électronique, plus besoin d'imprimer les documents pour en conserver une copie ni d'emplacement spécifique pour stocker ces documents.



Dématérialiser les documents entrants et sortants

Dématérialisation Totale Suppression des impressions

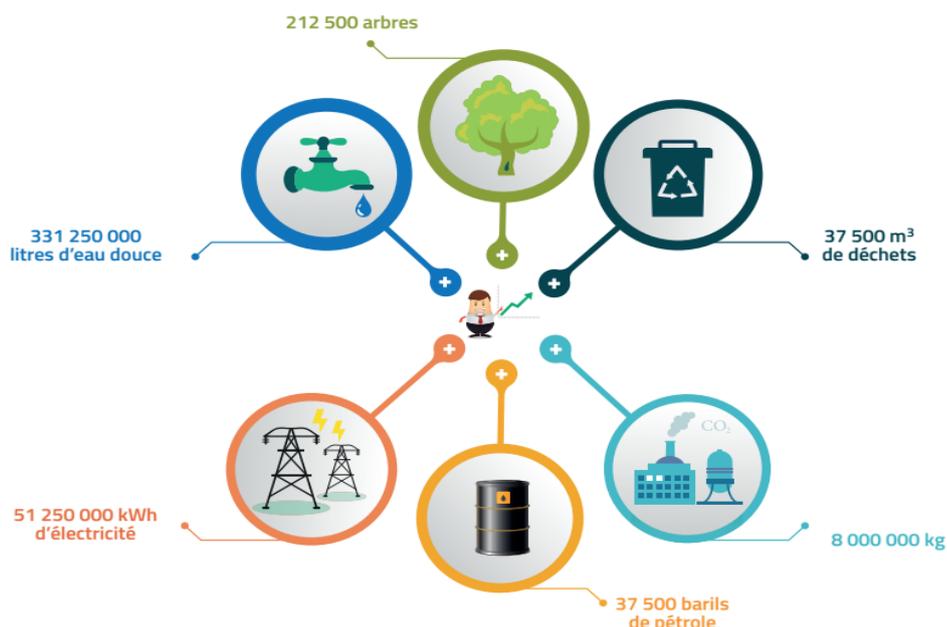


❖ QUELQUES CHIFFRES SUR LES APPORTS ENVIRONNEMENTAUX DE PORTNET S.A

➤ Gains annuels de la dématérialisation du titre d'importation :

Avant l'existence du Guichet Unique PortNet, près de 500 000 titres d'importation physiques par an étaient émis et traités entre les quatre opérateurs dans un cycle d'importation à savoir : le Ministère du Commerce Extérieur, les banques, L'office de Changes, la Douane et l'importateur. Si l'on multiplie le nombre de titres traités par le nombre des opérateurs concernés (5), on aura 2,5 millions de réceptions et/ou émissions de documents entre ces opérateurs.

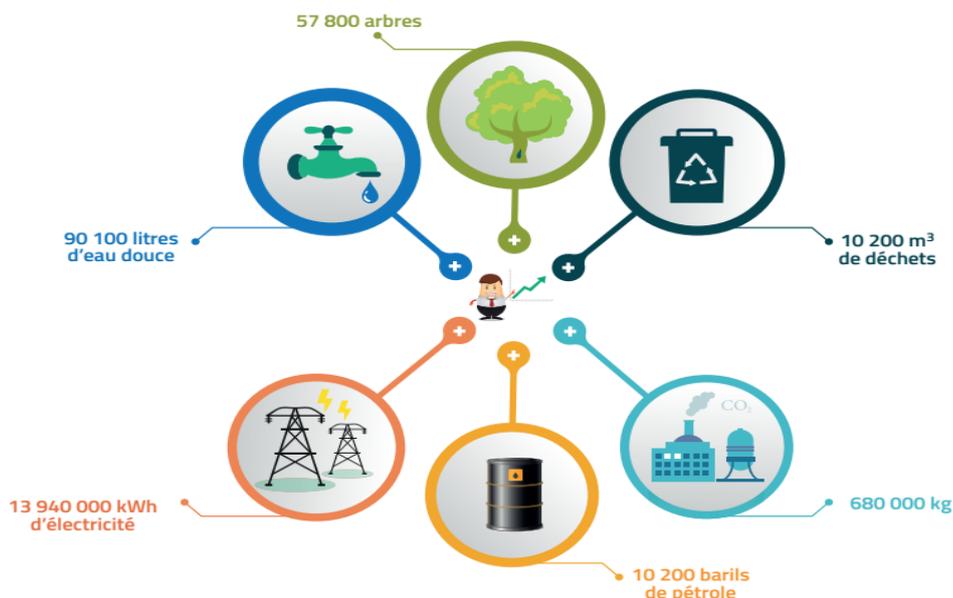
Gains annuels de la dématérialisation du titre d'importation



➤ **Gains annuels de la dématérialisation de la licence d'exportation**

Annuellement, près de 170 000 titres d'exportation sont émis et traités et échangés entre quatre opérateurs du commerce extérieur à savoir : le Ministère du commerce extérieur, l'Office des changes, la douane et l'exportateur. Si l'on procède à la multiplication du nombre de titres traités (170000) par le nombre des opérateurs concernés (4), on aura 680 milles de réceptions ou émission de document entre opérateurs.

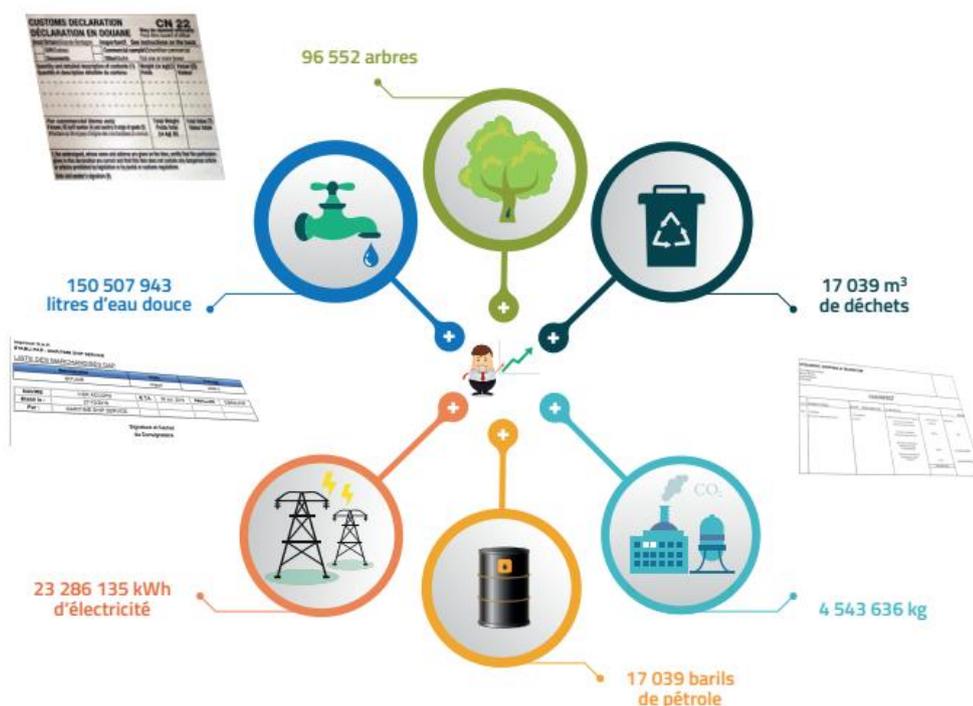
Gains annuels de la dématérialisation de la licence d'exportation



➤ **Gains annuels de la dématérialisation des documents douaniers et maritimes**

PORTNET S.A. a veillé également sur la dématérialisation des procédures relatives à la gestion d'escale de navires et de contrôle douanier à savoir : le manifeste, la déclaration unique marchandises, l'avis d'arrivée, la demande d'attribution de poste et la main levée.

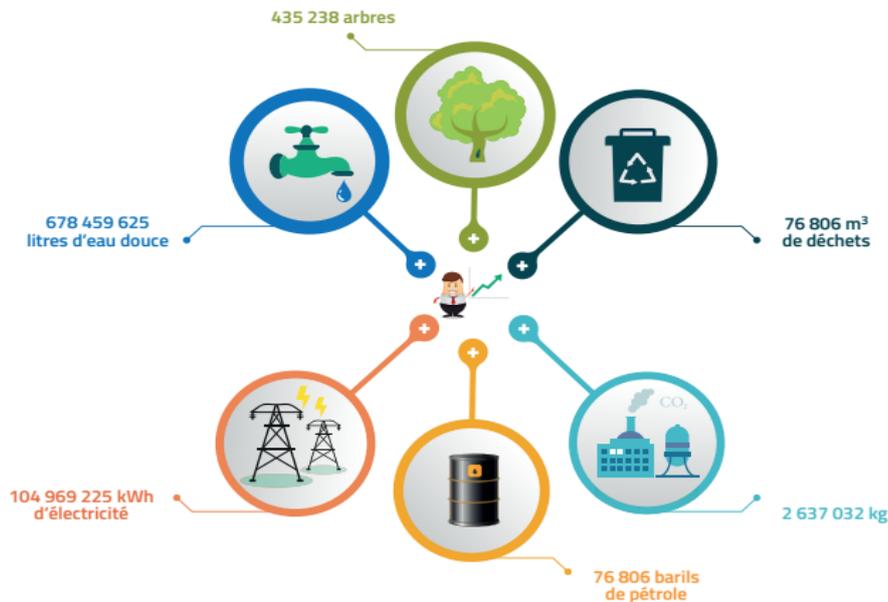
Gains annuels de la dématérialisation des documents douaniers et maritimes



➤ **Gains annuels de la dématérialisation des fiches suiveuses**

Depuis la mise en place de la coordination de la visite physique coordonnée au niveau de port de Casablanca, 512 045 visites coordonnées ont été programmées au niveau de la plateforme PortNet.

Gains annuels de la dématérialisation des fiches suiveuses



❖ **L'ÉCONOMIE GLOBALE OPÉRÉE PAR LA DÉMATÉRIALISATION VIA PORTNET.**

La démarche de la dématérialisation permet au Maroc d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle de 7 735 foyers en termes d'eau douce, 42 053 foyers en termes d'électricité et 15 727 foyers en termes de déchets.



Cette approche a permis également d'épargner 800 000 arbres par an (la taille de la forêt de Grunewald en Allemagne), d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle de carburant de 17 000 voitures.



Sachant qu'à ce stade, seulement la moitié des procédures du commerce extérieur est dématérialisée, PORTNET S.A. et ses partenaires ont conscience de devoir fournir plus d'efforts en synergie pour développer cette politique de dématérialisation et avancer davantage dans le chantier d'optimisation des procédures.

2. Société de Gestion du Port de Tanger Ville – SGPTV

↳ Présentation de la SGPTV

La SGPTV est une filiale ayant pour objet la réalisation, l'aménagement, le développement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, ferry et plaisance dans la zone de Tanger ville ainsi que la gestion et l'exploitation de ces infrastructures.

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la SGPTV S.A. :

Fiche signalétique

Dénomination sociale	Société de Gestion du Port de Tanger Ville - SGPTV
Domaine d'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation, le réaménagement des infrastructures nécessaires au port de Tanger Ville afin qu'il puisse répondre aux activités de croisière, ferry et de plaisance ainsi qu'à celles se rapportant à l'accueil des navires ; ▪ L'exploitation et la gestion des activités du port de Tanger Ville dans le cadre d'une convention de concession de gestion conduite avec l'ANP.
Forme juridique	Société Anonyme à conseil d'Administration
Date de constitution	Avril 2012
Missions	<p>(i) La réalisation et l'aménagement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, de la plaisance et de l'accueil des ferries, au port de Tanger-Ville ;</p> <p>(ii) La gestion et l'exploitation de ces infrastructures ainsi que l'exercice de la police portuaire, dans le cadre d'une convention de concession de gestion conclue avec l'ANP, pour une durée de 50 ans, à compter du 1er octobre 2012.</p>
Capital social (31/12/2022)	634 955 900 MAD
Actionnariat (31/12/2022)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANP : 50,15% ; ▪ SAPT* : 49,85% ;
Chiffre d'affaires (31/12/2022)	104 295 024,18 MAD
Résultat Net (31/12/2022)	-20 612 224,14 MAD

(*) Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger

↳ La stratégie RSE de SGPTV

Depuis sa création et au fil de son développement, la Société de Gestion du Port de Tanger Ville (SGPTV) déploie une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) graduelle et évolutive visant à améliorer de manière continue la qualité de service rendu à ses clients, en tenant compte en permanence des exigences de protection de l'environnement.

C'est ainsi que, le Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville ambitionne de reconvertir le site en un port de plaisance, ferry, croisière et de pêche, et à renforcer le positionnement touristique et culturel de la ville de Tanger à l'échelle de la

Méditerranée dans le strict respect de l'environnement et en améliorant l'impact social et économique.

Dans ce contexte, le Port de Tanger Ville a engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de reconversion, une stratégie intégrée, durable et coordonnée avec l'ensemble des parties prenantes, afin de concilier le développement économique et social et les contraintes environnementales, dans le cadre d'une approche cohérente. Cette démarche s'appuie sur une vision commune de la gouvernance qui s'est traduite par la mise en place d'un ensemble de dispositifs de pilotage qui permettent, au fil des années de garantir et de maintenir en interne une convergence comportementale pour atteindre les objectifs escomptés.

Convaincue que la démarche RSE constitue un véritable levier de performance pour les entreprises à travers la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources, la Société de Gestion du Port de Tanger Ville a entamé plusieurs chantiers pour améliorer ses engagements en la matière envers les différentes parties prenantes et ce à travers différentes actions, notamment :

❖ ACTIONS ENVIRONNEMENTALES REALISEES :

➤ **En phase de démarrage du Projet :**

- ▶ Etude d'impact environnemental du Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger ville et obtention de l'accord du Comité National des Etudes d'Impact sur l'Environnement (CNIE) en date du 18/05/2011.

➤ **Durant la phase de réalisation des travaux :**

- ▶ Engagement d'une démarche de surveillance et de contrôle de la qualité des matériaux et des sédiments marins ;
- ▶ Récupération et réutilisation des matériaux de démolition des anciennes bâtisses du port ;
- ▶ Redéploiement du sable de dragage dans la construction des terre-pleins des ports de pêche et de plaisance.

➤ **Durant la phase exploitation :**

La SGPTV a intégré l'environnement comme une composante de la gestion quotidienne. C'est ainsi qu'elle a ciblé et entrepris une série d'actions significatives telles que :

- ▶ Installation d'ombrières avec couverture en panneaux photovoltaïques ;
 - Surface couverte : 4 500 m² en panneaux photovoltaïques ;
 - Puissance installée : 630 KWc ;
 - Production annuelle d'énergie : 1 GWH ;
 - Masse CO2 évitée par an : 650T.
- ▶ Projet de raccordement de la station photovoltaïque au réseau HTA de la zone portuaire ;
- ▶ Aménagement, plantation et entretien des espaces verts : le système de végétation du port reconverti est composé d'espèces correspondant aux caractéristiques bioclimatiques de la Région de Tanger ;

- ▶ Réalisation d'une installation de pompage et d'un réservoir de stockage des eaux provenant de la source existante au niveau du Port Center pour l'arrosage des espaces verts du Port ;
- ▶ Installation à la zone ferry/croisière et à la marina du vieux port d'un système de récupération et de traitement des eaux pluviales au niveau des voies de circulation et aires de pré embarquement des véhicules passagers ;
- ▶ Installation des micro stations d'épuration des eaux usées ;
- ▶ Curage systématique du réseau d'assainissement ;
- ▶ Nettoyage systématique des plans d'eau, voiries et terre-pleins ;
- ▶ Collecte et évacuation des déchets à la décharge publique ;
- ▶ Installation des bornes de services de 400 A et de 250 A pour les méga yachts afin d'éviter la mise en marche de leurs machines durant leurs séjours ;
- ▶ Installation des groupes électrogènes insonorisés et de faible consommation ;
- ▶ Généralisation des lampes et projecteurs LED pour l'éclairage public ;
- ▶ Réalisation de l'étude de danger afin de définir les dangers et d'analyser les risques liés aux activités et installations du port ainsi que l'établissement du plan d'urgence portuaire en coordination avec les autorités et les parties prenantes ;
- ▶ Acquisition des équipements de lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures :
 - Acquisition de 600 ml de barrages flottants ainsi que les équipements de récupération et de stockage des eaux polluées,
 - Acquisition d'une vedette de servitude pour le remorquage des barrages flottants.
- ▶ Réalisation semestrielle des exercices de déploiement des barrages flottants et essais du matériel de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures.
- ▶ Confinement et récupération des eaux polluées par les hydrocarbures, lors de l'échouement le 11 novembre 2022 du remorqueur AL BOUGHAZ de Marsa Maroc au bassin de la zone Est.
- ▶ Acquisition d'un remorqueur ASD de 59 Tonnes de force de traction, équipé de système FIFI 1 de lutte contre les incendies et de système de lutte contre la pollution marine ;
- ▶ Amélioration de l'offre d'Assistance en mer au nord du Maroc et notamment dans le détroit de Gibraltar avec la mise en service du remorqueur BAB ALMARSA et la réalisation de trois interventions d'assistance et de sauvetage de trois bateaux de plaisance.
- ▶ Réalisation de l'étude d'évaluation de l'impact socio-économique du Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville sur son environnement extérieur;
- ▶ Intégration de la composante de protection de l'environnement en tant qu'exigence dans les cahiers des charges pour tous les opérateurs et intervenants au port dans le cadre de permissions, autorisations ou concessions...
- ▶ Dans le cadre de l'engagement du Port de Tanger Ville pour la protection de l'environnement et de la biodiversité et de la sensibilisation des parties prenantes (populations, visiteurs, écoles, ...) :

- Partenariat avec le WWF puis avec LPM (Living Planet Morocco), ONG reconnues pour leur engagement dans l'environnement et la protection de la biodiversité pour la programmation d'actions environnementales. Dans le cadre de l'initiative 'Zéro Plastique' ;
- Escale du Blue Panda, bateau ambassadeur du WWF à Tanja Marina Bay International avec organisation de manifestations destinées à sensibiliser la population* contre les nombreux dangers qui menacent la Méditerranée (principalement la menace de la pollution plastique), (*) Grand public, touristes, acteurs économiques et décideurs politiques
- Mise en place de stands à TMBI pour présenter les actions menées dans le cadre de l'initiative "Plastic Smart Cities" pour la protection de la biodiversité et de l'environnement avec activités de sensibilisation pour les écoles et les familles,
- Mise en place d'un labyrinthe contenant des déchets en plastique ramassés à cette occasion dans la baie de Tanger par des plongeurs,
- Sensibilisation des locaux commerciaux et des cafés restaurants pour réduire l'utilisation du plastique dans leurs activités commerciales. Programmation de rencontres avec les responsables pour les sensibiliser à la pollution plastique et pour qu'ils adhèrent et contribuent activement à l'initiative "zéro plastique" avec remise d'une checklist contenant 9 actions à entreprendre,
- Organisation en 2022 :
 - ✓ D'un atelier d'information et d'échange avec les établissements hôteliers de Tanger en partenariat avec la Délégation du Tourisme, l'Association Régionale de l'Industrie Hôtelière, l'ENCG et l'ESITH. La matinée concernera les hôtels de catégorie 4 et 5 étoiles et l'après-midi les établissements 3 et 2 étoiles,
 - ✓ D'un atelier d'information et d'échange avec les représentants des Cafés/Restaurants de TMBI,
 - ✓ D'un atelier d'information et d'échange avec les plaisanciers de TMBI,
 - ✓ D'animations et de sensibilisation ludiques en faveur d'élèves d'établissements scolaires publics primaires de Tanger en collaboration avec la Délégation de l'Education Nationale matin et après-midi.
- Programmation d'une escale à MBI du navire "Plastic Odyssey", bateau dédié à la lutte contre la pollution plastique pour une durée de 3 semaines durant lesquelles des activités de sensibilisation auprès de la population ont été programmées. Durant cette escale plus de 687 élèves ont été sensibilisés à la récupération et à la réutilisation du plastique comme la fabrication de tuiles et pavés et briques pour la construction, de palettes pour le transport de marchandises ou encore de mobilier évitant ainsi la destruction des arbres.
- Programmation d'une escale à TMBI du voilier "Eleanor Mary", résidence d'artistes itinérants entre le nord du Maroc et le sud de la France et ce, dans le cadre du Projet "Les tortues volent aussi". Ce projet artistique itinérant

et participatif a pour mission de favoriser l'échange et le partage de connaissances, de pratiques et de compétences par le biais des arts dans une dynamique éco-responsable et culturelle, l'objectif étant de réunir durablement cultures et environnement afin de construire et créer ensemble quelque chose de commun. Durant cette escale, des ateliers ont été organisés entre le quartier de Beni Makada et la Marina ainsi qu'un workshop à Azla avec les étudiants de l'Institut des Beaux-Arts de Tétouan.

- Programmation au Port de Tanger Ville de la 5ème édition de la manifestation littéraire "Littératures Itinérantes" sous le thème "Penser, écrire la Méditerranée", initiative ayant trait au développement social et culturel de notre région,
- La SGPTV a participé avec succès à la du Projet Européen ECO-CRUIRING FU TOUR, participation aux différentes réunions et Survey organisées depuis l'année 2022. Ce Projet vise à renforcer les compétences managériales, innovantes, bleues, vertes et numériques des PME du tourisme de la zone WEST MED pour les acteurs publics et privés. Outre la coopération transfrontalière, le projet s'intéresse au nouveau secteur de croisières écologiques avec des offres innovantes et éco-durables pour les clients cibles. C'est dans ce contexte qu'un questionnaire a été élaboré pour les acteurs qui travaillent directement et indirectement dans l'industrie maritime et en particulier dans le secteur portuaire afin de connaître leur maturité sur ces questions environnementales sensibles et stratégiques pour ce secteur en plein développement. A cet égard, un focus sur la destination Maroc sera pris en considération et proposera une série de réflexions et de bonnes pratiques pour l'ensemble des acteurs marocains.
- D'un point de vue Communication :
 - ✓ Intervention du Port de Tanger Ville dans des événements nationaux et internationaux sur ces thématiques et sur les actions entreprises par la SGPTV en ce sens (MedCruise, AIVP, WestMed Blue Economy Initiative, Union pour la Méditerranée, ECOLOW, ...)
 - ✓ Programmation de visites d'étudiants et de chercheurs au Port de Tanger Ville : Universités de Delft, Leiden et Rotterdam, ...
- ▶ Programmation de mise en place d'un téléphérique reliant le port, la Médina et la ville dans le cadre d'une action visant à doter la ville d'une mobilité verte.

❖ **PERFORMANCES OPERATIONNELLES :**

- Déploiement de plusieurs services informatiques visant :
 - ▶ L'automatisation du traitement des flux passagers et véhicules en vue d'optimiser le temps de parcours des passagers et des formalités administratives ;
 - ▶ L'automatisation du traitement du processus accueil navires ;
 - ▶ La maîtrise de la sécurité du trafic maritime au Port ;
 - ▶ L'amélioration des prestations rendues aux clients ;
 - ▶ La simplification des processus à travers l'introduction de la soumission électronique et le Bureau d'Ordre digital. Cette dématérialisation a permis de réduire l'usage du papier et d'optimiser les déplacements ;

- ▶ La maîtrise des éléments de facturation impactant le chiffre d'affaires ;
- Automatisation de la gestion des équipements techniques des bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage, sécurité incendie...) à travers une plateforme de gestion centralisée (GTC) visant la maîtrise technique des bâtiments et l'efficacité énergétique ;
- Réalisation de l'étude portant sur l'élaboration du plan stratégique de la SGPTV pour la période 2021-2025. Les missions de l'étude concernent (i) la réalisation du diagnostic stratégique (ii) la définition du modèle économique et du positionnement sur chacune des activités de la SGPTV ainsi que l'établissement du Business plan associé aux choix stratégiques, et du plan d'actions ;
- Optimisation en période de crise sanitaire des dépenses de fonctionnement et report des opérations d'investissement par la réduction des charges fixes et le maintien uniquement des dépenses strictement nécessaires au fonctionnement de la société ;
- Approfondissement des bassins des quais de croisière afin d'améliorer les conditions d'accès des paquebots de croisière ;
- Mise en service du chantier naval de la plaisance : élément clé, permettant de répondre aux attentes des plaisanciers en leur offrant des services de proximité de réparation et de maintenance des bateaux de plaisance d'une part et d'augmenter l'attractivité de la Marina d'autre part ;
- Mise en place et utilisation de deux hangars mobiles de protection de l'environnement lors des travaux de sablage et de peinture au niveau du chantier naval de la plaisance. (Exigence de cahier des charges de la concession).
- Mise en place des équipements des catways pour les pontons flottants de la Marina afin d'améliorer les conditions d'accueil des bateaux de plaisance ;
- Ecoute permanente des clients et traitement de leurs réclamations : traitement des doléances des cafés-restaurants et occupants des locaux commerciaux, leur accompagnement durant la période de crise sanitaire....
- Mise en place dans le cadre de l'initiative "Plastic Smart Cities", du partenariat avec LPM et de l'engagement à devenir un green port, d'une unité de valorisation des déchets.
- Le port de Tanger Ville collabore étroitement avec l'ANAPEC durant la campagne des femmes saisonnières marocaines (environ 15000 femmes transit entre janvier et avril et leurs retours à partir de juin) qui font la récolte des fraises dans les champs de l'Espagne en assurant :
 - ▶ Un passage fluide par le port en mettant à leur disposition des chariots à bagage.
 - ▶ Un nombre suffisant d'agent pour les aider à passer les formalités de contrôle.
 - ▶ Un abri composé de 4 dalots pour permettre la distribution des passeports et visa.
- La SGPTV contribue aussi dans le confort des MRE durant la campagne MARHABA en mettant à leurs dispositions :
 - ▶ Des abris pour les voitures dans les aires d'attentes avant les formalités Police/Douane.
 - ▶ Des cartes SIM à travers des opérateurs locaux et internationaux.

- ▶ De l'eau durant la phase retour qui connaît un pic d'attente au port.
- La SGPTV s'est orientée vers la minimisation des émissions CO2 en déployant des trottinettes électriques à l'intérieur du port pour le compte des superviseurs de la Marina et le Port Ferry & croisières.

❖ INTEGRATION DU PORT DANS SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

- Achèvement du Projet de reconversion du vieux port de pêche en port de plaisance :
 - ▶ Réalisation d'un nouveau bassin et élargissement du bassin existant concrétisant ainsi le principe fondateur du Projet de reconversion, à savoir : rapprocher l'eau de la ville et unir le port et la ville ;
 - ▶ Réalisation des voiries, réseaux divers, éclairage public et installation de gardes corps métalliques le long des bassins pour protéger et assurer la sécurité des visiteurs.
- Coordination avec les Autorités, la SAPT et Eagle Hills (société en charge de la composante urbaine) lors de la réalisation des projets de :
 - ▶ Réaménagement et extension du boulevard Mohammed VI sur le tronçon reliant l'ancienne gare ferroviaire à la Mosquée Lalla Abla.
 - ▶ Aménagement des places publiques Bab Al Marsa et la Marche Verte.
- Aménagement de l'ancien bâtiment de la Douane et sa reconversion en Port Center ouvert au public offrant ainsi aux visiteurs un partage de l'histoire du site et de la ville de Tanger ;
- Coordination avec la SAPT dans le cadre du projet de restauration, de réhabilitation et d'aménagement de BORJ « NAAM » situé à la Kasbah, en espace d'exposition de la mémoire d'Ibn Battouta ;
- Coordination avec la SAPT dans le cadre du projet de réalisation des travaux d'aménagement scénographique du Borj « Dar el Baroud » en centre d'interprétation du patrimoine militaire de Tanger ;
- Réalisation d'un village artisanal au profit des marchands ambulants en relation avec l'activité croisière ;
- Ouverture du port sur la ville, à travers :
 - ▶ L'enlèvement des anciennes barrières et murs de clôture ;
 - ▶ Réhabilitation de la muraille de l'ancienne médina de Tanger adjacente au port ;
 - ▶ L'ouverture des anciennes portes et Bordjs ;
 - ▶ Création d'espaces de vie pour les visiteurs dans le respect de la riche histoire du site et de la ville ;
- Interaction continue avec les acteurs locaux et la société civile à travers une approche inclusive pour contribuer au développement économique et social au niveau local.

❖ ACTIONS LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES

- Encouragement d'une bonne ambiance au sein de la société avec la programmation d'évènements et d'initiatives en interne ;

- Garantie de bonnes conditions de travail au sein de la société et au sein des sites de la zone portuaire de Tanger Ville ;
- Intégration d'exigences minimales (salaire, avantages sociaux, formation, reprise d'ancienneté, prise en charge des habillements et EPI, ...) dans le cadre des contrats des prestations assurées au Port ;
- Mise en place d'un programme des œuvres sociales tels que les aides et soutiens en cas de décès d'un proche et autres évènements familiaux, etc...
- Mise en place des actions pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, par l'élaboration d'un plan d'urgence et des formations en matière de sécurité et des équipements de protection individuelle au niveau du port.
- Définition et adoption des mesures sanitaires et organisationnelles nécessaires pendant les crises sanitaires permettant de garantir au personnel un environnement sain et un cadre de travail respectant les règles d'hygiène et de santé.
 - ▶ Sensibilisation du personnel de la SGPTV et du personnel en activité au Port;
 - ▶ Mise à la disposition du personnel les moyens de protection ;
 - ▶ Adoption du télétravail comme alternative en cas de besoin extrême ;
 - ▶ Réalisation de campagnes périodiques de désinfection au niveau des bureaux et d'espaces d'accueil

B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUE

I. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :

1. Déploiement de la politique RSE

❖ Certification ISO 14001 des ports de commerce

Le port d'Agadir a obtenu la certification à la norme de management environnemental ISO 14001 (version 2015) pour les activités de commerce, de croisière, de plaisance, de pêche et de réparation navale.

Ainsi, le port d'Agadir vient s'ajouter aux 6 ports de commerce certifiés en 2021 (**Nador, El Hoceima, Jorf Lasfar, Safi, Casablanca et Mohammedia**)



Cette reconnaissance, qui atteste de la conformité de ces ports aux normes environnementales internationales et de leurs capacités à gérer avec efficacité les risques liés à leurs activités, vient renforcer la compétitivité de ces ports et témoigne de l'engagement continu de l'Agence dans la protection et la préservation de l'environnement.

❖ *Octroi du label « Pavillon Bleu » au port de MARINA SMIR*

Le port de Marina Smir a été labélisé « Pavillon Bleu » par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et la Fondation internationale pour l'Éducation à l'environnement (FEE) durant la saison 2022.



Ce label est attribué, chaque année, par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et la Fondation internationale pour l'Éducation à l'environnement (FEE) aux plages et aux ports de plaisance qui répondent à une série de critères liés à l'éducation relative à l'environnement, la gestion environnementale, la sécurité et les services et la qualité de l'eau.

Fruit d'un effort commun de l'ANP et la FMVIE, cette labélisation du Port de Marina Smir apporte une reconnaissance de l'engagement du port en matière environnementale et garantit aux usagers et plaisanciers un séjour respectueux de l'environnement.

Dans ce cadre, une cérémonie officielle de hissage du Pavillon bleu a été organisée le 5 Juillet 2022 au port de Marina Smir, en présence de l'Agence Nationale des Ports, de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et des autorités locales.



Cette célébration a été précédée par un atelier d'information et de sensibilisation par l'ANP et la FMVI le 07 Juin 2022 au Centre International Hassan II d'Education à l'Environnement.

Cet atelier était l'occasion de réunir l'ensemble des intervenants des ports de plaisance au Maroc, et avait pour principaux objectifs :

- ▶ Sensibiliser les gestionnaires et les usagers des ports de plaisance à la protection du littoral et de l'océan ;
- ▶ Échanger et promouvoir l'intelligence collective au service d'une gestion durable des ports de plaisance ;
- ▶ Promouvoir et faire connaître le label Pavillon Bleu ;
- ▶ Partage de retour d'expérience du Port de Marina Smir ;
- ▶ Initier et Inciter les ports de plaisance à la mise en place de ce label.

2. Protection de l'environnement marin et portuaire

❖ *Célébration de la journée mondiale de l'environnement aux ports de Mehdia*

L'Agence Nationale des Ports a célébré le 16 juin 2022, la journée mondiale de l'environnement dans sa première édition aux ports de Mehdia sous le thème « **la protection**

de l'environnement au port, une responsabilité commune » et ce, en présence de l'ensemble des acteurs de la communauté portuaire des deux ports de Mehdia.

L'évènement a constitué une occasion pour l'ANP de confirmer sa responsabilité sociétale et environnementale et engager un dialogue constructif autour des mesures et des bonnes pratiques pour préserver l'environnement portuaire.

Durant la période allant du 09 au 15 juin 2022, plusieurs actions environnementales (nettoyage des terre-pleins et voiries des ports de Mehdia, aménagement des anciens locaux, entretien des espaces verts, ...) ont été réalisées avec la participation des acteurs portuaires. Le but étant de donner un sens au thème choisi pour cette première édition et de l'ancrer en tant que principe dans l'esprit de l'écosystème portuaire.



Aussi, une charte symbolique de l'environnement a été instituée en collaboration avec les représentants des différents professionnels de la pêche actifs sur les ports de Mehdia. Cette charte contient des engagements de parts et d'autres, portant sur la réalisation des actions tendant à la préservation de l'environnement des deux ports de Mehdia.

Ladite charte a été signée séance tenante, par le Directeur Régional Atlantique Nord et Directeur du Port de Mohammedia, le Chef de la Division du port de Kenitra et les Présidents des associations de pêche et d'industrie de pêche.

Cette journée a réuni les acteurs de la communauté portuaire (Concessionnaires, Opérateurs, partenaires, Usagers de port,...) pour objectif de promouvoir une approche de collaboration qui place la protection de l'environnement au cœur des différents chantiers menés au port.



❖ *Participation à l'exercice de simulation de lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures « SIMULEX »*

En application des hautes Instructions Royales, l'édition 2022 de l'exercice de simulation de lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures intitulé « SIMULEX 22 » a été organisé le Mercredi 22 Juin 2022 au large de Mohammedia.

Organisé par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, en collaboration avec les différents départements civils et militaires, cet exercice de grande envergure a constitué une occasion pour tester les capacités d'intervention du Maroc en cas d'événement de pollution par la mise en œuvre des dispositions du Plan d'Urgence National (PUN).

De sa part l'Agence Nationale des Ports (ANP), a participé dans le cadre de l'intervention portuaire par la mobilisation de tous les moyens humains, matériels et logistiques du port de Mohammedia, afin de tester la capacité d'intervention du port avec le déclenchement de son Plan d'Urgence.

En effet le scénario de cette intervention partie port a consisté en la découverte de traces de pollution à l'entrée et à l'intérieur du port.

Le déroulement des opérations d'intervention portuaire était comme suit :

- ▶ Déclenchement du Plan d'urgence portuaire ;
- ▶ Mise en place du barrage de protection à l'entrée du port ;
- ▶ Confinement et récupération avec des barrages et écrémeurs et produits absorbants ;
- ▶ Nettoyage des infrastructures ;
- ▶ Nettoyage des installations souillées ;
- ▶ Mise en place du dispositif de la gestion des produits récupérés.



❖ *Protection de l'environnement marin et portuaire*

Consciente des enjeux et de l'impact des activités exercées dans l'enceinte portuaire sur l'environnement, l'ANP aspire à mettre en œuvre, dans une approche collaborative, un programme d'actions tourné vers la communauté portuaire.

Afin de maîtriser ces enjeux, l'Agence a mis en place plusieurs actions et projets, dont :



👉 **Etudes de la qualité des eaux et sédiments des bassins portuaires.**

L'ANP s'est engagé dans des études d'évaluation de la qualité des eaux et des sédiments au niveau des ports, à travers la réalisation de campagnes de prélèvement et d'analyse des échantillons pour évaluer et suivre périodiquement la qualité des eaux et des sédiments au niveau des ports du Royaume, couvrant l'ensemble du littoral méditerranéen et atlantique, de Saïdia à Dakhla.

Les opérations consistent à faire des prélèvements et à mener des analyses physico-chimiques et biologiques d'échantillons d'eau de mer et de sédiments. Ces campagnes permettent notamment de faire un état des lieux de la qualité physico-chimique des eaux et des sédiments de l'ensemble des ports et de mesurer leur évolution dans le temps.

👉 **L'étude de définition des mesures à entreprendre pour assurer la salubrité dans les ports de Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et Agadir :**

Dans une perspective d'amélioration de la qualité environnementale de ses ports, l'Agence Nationale des Ports a organisé, du 13 au 17 juin de cette année, des ateliers de restitution des résultats de l'étude portant sur la « définition des mesures à entreprendre pour assurer la salubrité dans les ports ». Ces ateliers ont concerné les ports d'Agadir, Safi-Ville, Jorf Lasfar, Casablanca et Mohammedia.



En vue d'atteindre l'excellence environnementale, l'étude s'est axée sur deux principales étapes à savoir :

- ✓ Fournir un état des lieux et un diagnostic détaillé visant l'ensemble de la zone portuaire et les zones avoisinantes ainsi que les activités exercées et ce, afin de déterminer toutes les sources potentielles de pollution ;
- ✓ Proposer un programme d'actions stratégiques à mettre en place. Ce programme servira de cadre pour la priorisation et la planification des pratiques et des mesures environnementales permettant de réduire au maximum l'effet négatif des activités portuaires sur le milieu marin et l'environnement.

📌 **Gestion des déchets et salubrité des espaces portuaires**

- ▶ Le développement et déploiement du service relatif à la **notification préalable de livraison des déchets à une installation portuaire**, via le guichet unique PORTNET. Ce service permet de :
 - Maîtriser les impacts de l'activité portuaire sur l'environnement maritime et portuaire ;
 - Répondre aux nouvelles exigences de la convention **MARPOL-2018** qui vise à :
 - Prévenir et réduire au minimum la pollution due aux navires ;
 - Cadrer la notification préalable de livraison des déchets à une installation portuaire ;
- ▶ L'autorisation de sociétés spécialisées pour la récupération des eaux mazouteuses et hydrocarbures des navires ;
- ▶ L'autorisation de sociétés pour la collecte des déchets solides à bord des navires ;
- ▶ Nettoyage quotidien des espaces portuaires ;
- ▶ La mise en place de bacs de tri des déchets au niveau des ports.

📌 **La lutte contre la pollution accidentelle**

En vue de faire face aux pollutions accidentelles, affectant ou susceptibles d'affecter les eaux des bassins portuaires, l'Agence a mis en œuvre plusieurs actions :

- La conduite d'exercices de simulation d'un déversement accidentel aux niveaux des bassins portuaires ;
- L'Acquisition d'équipements spécifiques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

3. *Partenariat dans le cadre du développement durable-Environnement :*

L'ANP a renouvelé son **partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement**, portant sur plusieurs programmes et actions environnementales initiés et pilotés par la Fondation, notamment :

📌 **Programme « Plages propres » :**

L'ANP prend en charge pour les plages d'Essaouira, de Baddouza (province de Safi) et de Sidi-Ifni des actions relatives à :

- ▶ L'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;
- ▶ L'aménagement et la gestion de la plage ;
- ▶ L'hygiène, la sécurité et la veille sur la qualité des eaux de baignade.

Par ailleurs et dans le cadre du partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, l'année 2021 a été clôturée par l'accompagnement et la mise à niveau environnementale du port de plaisance d'Al Hoceima en vue de son labélisation **« Pavillon bleu – port de plaisance »** en 2023 à l'instar du Port de Marina Smir.

📌 Le Programme « Compensation Volontaire Carbone » :

Ce Programme est porté par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et consiste en la réalisation de projets de réduction d'émissions de gaz à effets de serre, en particulier le CO₂, dans les zones géographiques défavorisées et vulnérables au changement climatique, en particulier dans le monde rural. A ce titre, l'ANP, contribue financièrement et annuellement dans la réalisation des actions liées à la protection de l'environnement et le développement durable.

L'année 2022 a été l'occasion de développer de nouveaux projets et initiatives relatifs à la mobilité durable à savoir :

La mise en œuvre d'une opération pilote et démonstrative relative à la mobilité électrique avec la mise à disposition de 143 bicyclettes électriques au profit d'étudiants de l'université Cadi Ayad de Marrakech.

II. **INFORMATIONS SOCIALES :**

La gestion des ressources humaines de l'Agence Nationale des Ports est axée sur l'adaptation des profils du personnel aux exigences liées à l'évolution de ses métiers et par la nécessité de renforcement des compétences internes et ce, en se basant sur les leviers suivants :

1. **Le recrutement :**

Le recrutement représente un axe important de la stratégie des Ressources Humaines de l'Agence. La procédure de recrutement se base sur l'implication des entités demanderesses à toutes les étapes de recrutement dès la définition du besoin jusqu'à la validation finale en passant par la présélection, les entretiens puis l'évaluation. Elle s'articule autour de 2 axes :

- ▶ **Recrutement interne** : étant donné la particularité du métier de l'ANP, le personnel de l'Agence constitue le noyau d'expertise sur lequel la Direction des Ressources Humaines capitalise pour répondre aux besoins de l'Agence ;
- ▶ **Recrutement externe** : l'Agence étoffe également son expertise interne par une ouverture sur le savoir-faire existant sur le marché à travers le recrutement de profils nécessaires à son développement.

À travers chaque recrutement, l'ANP souhaite améliorer l'adéquation quantitative et qualitative entre ses ressources et ses besoins à court, à moyen et à long terme dans l'objectif d'accroître la performance de son organisation. De ce fait, un plan de recrutement répondant aux besoins des différentes structures de l'Agence est élaboré chaque année.

2. **La formation :**

Le plan de formation est défini à partir des besoins de l'ANP en termes de compétences et des attentes exprimées par le collaborateur. Il s'agit d'un investissement qui a pour objectif de :

- ▶ Garantir l'adéquation des profils des collaborateurs aux postes dont ils sont titulaires ;
- ▶ Garantir un accès à la formation pour tous les collaborateurs ;
- ▶ Accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs.

En plus de l'adaptation au poste, l'ANP inscrit ses actions de formation dans une perspective essentiellement de développement des compétences et de contribution à l'atteinte des objectifs de l'Agence.

A travers la formation l'ANP souhaite développer les compétences de ses collaborateurs grâce à une offre de formation généralisée, ciblée et diversifiée et ce en faisant recours à :

- ▶ Des plans de formations en collaboration avec des cabinets spécialisés de formation ;
- ▶ Des formations ponctuelles avec des cabinets spécialisés de formation ;
- ▶ Des formations en interne à travers l'Institut de Formation Portuaire (IFP).

Le nombre de bénéficiaires pendant les 3 derniers exercices		
2020	2021	2022
85	79	266

Le budget alloué à la formation professionnelle au titre de l'exercice 2022 était de 13,5 Millions de Dirhams, soit plus de 4% de la masse salariale globale.

3. La rémunération :

La politique de rémunération adoptée à l'Agence englobe des directives constituant une base saine pour une gestion efficace des rémunérations. Elle privilégie une structure de rémunération compétitive, motivante et équitable qui rétribue l'effort au travail et contribue au résultat. Ainsi, le système de rémunération de l'ANP vise à créer un sentiment de reconnaissance et d'équité pour les collaborateurs actuels et futurs, selon des critères transparents.

De ce fait le système de rémunération de l'Agence est constitué de composantes salariales liées à la situation administrative, aux conditions de travail, au mérite et à la performance et ayant un caractère social.

La rémunération du personnel de l'ANP est assurée dans les délais prescrits et en conformité avec les dispositions réglementaires et légales.

La masse salariale du personnel de l'ANP au titre de l'exercice 2022 dépasse 286 Millions de Dirhams.

4. La gestion des carrières :

La politique de gestion des carrières de l'ANP s'appuie sur un cadre de gestion des carrières et de promotion du personnel transparent basé sur le mérite, qui s'articule autour de 3 axes, à savoir :

- ▶ Permettre à chacun de ses collaborateurs de piloter son parcours professionnel et de se projeter ;
- ▶ Professionnaliser la mobilité ;
- ▶ Assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques.

5. Répartition de l'effectif :

5.1 Par branche d'activité

FILIERE	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022
Police Portuaire	271	278	277
Infrastructures	193	188	176
Régulation	61	57	58
Support	401	378	369
Total général	926	901	880

5.2 Par nature de contrat de travail :

STATUT	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022
Contractuel CDD	3	3	3
Titulaire	923	898	877
Total général	926	901	880

5.3 Par tranches d'ancienneté :

Tranche d'ancienneté	Moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 ans et plus	TOTAL
EFFECTIF 2019	164	212	145	100	120	93	92	926
EFFECTIF 2020	181	170	182	78	116	75	99	901
EFFECTIF 2022	184	148	166	95	126	65	96	880

5.4 Par catégorie déclinée par genre :

CATEGORIE	GENRE	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022
CADRE	F	39	52	48
	M	118	149	152
EXECUTION	F	3	0	0
	M	41	0	0
MAITRISE	F	40	23	23
	M	226	196	185
EXECUTION QUALIFIEE	F	15	16	14
	M	43	65	57
CADRE SUPERIEUR	F	126	126	128
	M	275	274	273
Total général		926	901	880

5.5 Par genre :

GENRE	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2021
F	223	217	213
M	703	684	667
Total général	926	901	880

Au niveau de l'ANP, les femmes et les hommes sont traités de manière égale en respect de plusieurs principes tels que l'interdiction de la discrimination lors du recrutement et en absence de différenciation en matière de rémunération et d'évolution de carrière.

6. Licenciements par catégorie :

CATEGORIE	LICENCIEMENTS 2020	LICENCIEMENTS 2021	LICENCIEMENTS 2022
EXECUTION QUALIFIEE			
MAITRISE		1	
CADRE			
CADRE SUPERIEUR			
Total général	0	1	0

7. Démissions par catégorie :

CATEGORIE	DEMISSIONS 2020	DEMISSIONS 2021	DEMISSIONS 2022
EXECUTION			
EXECUTION QUALIFIEE			
MAITRISE	5	4	4
CADRE			
CADRE SUPERIEUR	4	9	9
Total général	9	13	13

8. Recrutements par catégorie :

CATEGORIE	RECRUTEMENTS 2020	RECRUTEMENTS 2021	RECRUTEMENTS 2022
EXECUTION			
EXECUTION QUALIFIEE			
MAITRISE	31	13	13
CADRE			
CADRE SUPERIEUR	26	13	13
Total général	57	26	26

9. Nombre des délégués du personnel

CATEGORIE	NOMBRE DES DELEGUES DU PERSONNEL 2015	NOMBRE DES DELEGUES DU PERSONNEL 2022
EXECUTION	1	0
EXECUTION QUALIFIEE	1	1
MAITRISE	3	3
CADRE	1	1
CADRE SUPERIEUR	3	4
Total général	9	9

Suite aux dernières élections des délégués du personnel, organisées en 2022 conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation syndicale la plus représentative actuellement à l'ANP sont : l'ODT et la CDT.

10. Nombre de jours de grève par exercice :

	2020	2021	2022
NOMBRE DE JOURS DE GREVE	0	0	0

11. Nombre d'accidents de travail par exercice

	2020	2021	2022
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL	6	5	11

ANNEXES

ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES
DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP

ACTIF	EXERCICE AU 31/12/2022			EXERCICE PRECEDENT
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET au 31/12/2022	NET au 31/12/2021
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	248 479 721,59	72 232 858,72	176 246 862,87	90 147 662,55
* Frais préliminaires	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	248 479 721,59	72 232 858,72	176 246 862,87	90 147 662,55
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 040 390 862,91	339 118 101,76	4 701 272 761,15	4 800 855 716,52
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	5 040 390 862,91	339 118 101,76	4 701 272 761,15	4 800 855 716,52
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	11 993 200 882,46	3 043 007 070,58	8 950 193 811,88	8 941 432 743,92
* Terrains	84 319 333,01	-	84 319 333,01	12 765 333,01
* Constructions	7 748 539 377,61	2 267 809 876,59	5 480 729 501,02	3 666 994 304,32
* Installations techniques, matériel et outillage	1 862 326 709,82	627 863 874,02	1 234 462 835,80	291 670 315,08
* Matériel de transport	35 163 445,39	18 839 627,52	16 323 817,87	12 591 606,03
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	153 323 492,02	107 346 562,57	45 976 929,45	41 524 700,74
* Autres immobilisations corporelles	29 239 850,17	21 147 129,88	8 092 720,29	8 687 154,74
* Immobilisations corporelles en cours	2 080 288 674,44	-	2 080 288 674,44	4 907 199 330,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 084 676 192,91	100 335 413,03	984 340 779,88	870 246 597,83
* Prêts immobilisés	12 188 100,03	2 970 996,22	9 217 103,81	9 527 221,76
* Autres créances financières	4 099 492,88	-	4 099 492,88	4 099 492,88
* Titres de participation	1 068 388 600,00	97 364 416,81	971 024 183,19	856 619 883,19
* Autres titres immobilisés	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	16 235 088,55	-	16 235 088,55	-
* Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
* Augmentation des dettes de financement	16 235 088,55	-	16 235 088,55	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	18 382 982 748,42	3 554 693 444,09	14 828 289 304,33	14 702 682 720,82
STOCKS (F)	9 071 580,71	836 054,20	8 235 526,51	7 846 375,10
* Marchandises	-	-	-	-
* Matières et fournitures consommables	9 071 580,71	836 054,20	8 235 526,51	7 846 375,10
* Produits en cours	-	-	-	-
* Produits internes et produits résiduels	-	-	-	-
* Produits finis	-	-	-	-
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	4 193 823 896,24	508 699 041,02	3 685 124 855,22	4 063 478 161,37
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	182 015,66	-	182 015,66	182 015,66
* Clients et comptes rattachés	1 158 722 621,74	500 943 977,82	657 778 643,92	727 568 926,34
* Personnel	222 544,21	-	222 544,21	115 426,16
* Etat	1 087 782 733,90	-	1 087 782 733,90	1 120 173 141,56
* Comptes d'associés	-	-	-	102 000 000,00
* Autres débiteurs	19 945 912,04	7 755 063,20	12 190 848,84	21 924 678,78
* Comptes de régularisation actifs	1 926 968 068,69	-	1 926 968 068,69	2 091 513 972,87
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	65 334 319,14	-	65 334 319,14	61 748 074,47
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I) (Eléments circulants)	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)	4 268 229 796,09	509 535 095,22	3 758 694 700,87	4 133 072 610,94
TRESORERIE - ACTIF	3 942 541 142,15	-	3 942 541 142,15	2 855 145 107,13
* Chèques et valeurs à encaisser	421 848,14	-	421 848,14	390 522,32
* Banques, TG et CP	3 941 959 052,95	-	3 941 959 052,95	2 854 606 036,89
* Caisse, régies d'avances et accréditifs	160 241,06	-	160 241,06	148 547,92
TOTAL III	3 942 541 142,15	-	3 942 541 142,15	2 855 145 107,13
TOTAL GENERAL I + II + III	26 593 753 686,66	4 064 228 539,31	22 529 525 147,35	21 690 900 438,89

* (HT) : Hors trésorerie

PASSIF		EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021
F I N A N C E M E N T	CAPITAUX PROPRES	9 446 164 375,37	9 399 034 627,39
	* Capital social ou personnel (1)	9 062 846 045,75	9 062 846 045,75
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé ...	-	-
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
	* Ecart de réévaluation	-	-
	* Réserve légale	-	-
	* Autres réserves (2)	-	-
	* Report à nouveau	336 188 581,64	290 130 827,13
	* Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-
	* Résultat net de l'exercice (2)	47 129 747,98	46 057 754,51
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	9 446 164 375,37	9 399 034 627,39	
P E R M A N E N T	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	320 000 000,00	320 000 000,00
	* Subventions d'investissement	320 000 000,00	320 000 000,00
	* Provisions réglementées	-	-
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	6 617 490 067,36	6 467 035 725,50
	* Emprunts obligataires	4 740 333 316,67	4 804 666 666,66
	* Autres dettes de financement	1 877 156 750,69	1 662 369 058,84
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	444 754 804,79	331 146 484,67
	* Provisions pour risques	444 147 459,14	330 539 139,02
	* Provisions pour charges	607 345,65	607 345,65
	ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	31 180 648,14
* Augmentation des créances immobilisées	-	-	
* Diminution des dettes de financement	-	31 180 648,14	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	16 828 409 247,52	16 548 397 485,70	
P A S S I F	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 426 769 781,14	1 744 284 702,07
	* Fournisseurs et comptes rattachés	381 778 783,28	380 343 805,71
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	162 752 464,78	174 114 558,83
	* Personnel	40 163 215,20	38 829 641,64
	* Organismes sociaux	18 795 514,16	18 157 659,13
	* Etat	530 000 190,77	757 355 757,19
	* Comptes d'associés	-	-
	* Autres créanciers	257 213 356,63	342 491 676,52
	* Comptes de régularisation passif	36 066 256,32	32 991 603,05
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	747 283,66	747 283,66
C I R C U L A N T (3) HT	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	-	-
	TOTAL II (F + G + H)	1 427 517 064,80	1 745 031 985,73
	TRESORERIE - PASSIF	4 273 598 835,03	3 397 470 967,46
T R E S O R E R I E	* Crédits d'escompte	-	-
	* Crédit de trésorerie	350 000 000,00	-
	* Banques (soldes créditeurs)	3 923 598 835,03	3 397 470 967,46
	TOTAL III	4 273 598 835,03	3 397 470 967,46
TOTAL GENERAL I + II + III		22 529 525 147,35	21 690 900 438,89

(1) Capital personnel débiteur (2) Bénéficiaire (+) Déficittaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

En DHS

	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE
	PROPRES A L'EXERCICE	CONCERNANT LES	au 31/12/2022	PRECEDENT
	a	EXERCICES PRECEDENTS	c = a + b	au 31/12/2021
COMPTES DE PRODUITS & CHARGES		b		d
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	2 134 253 946,94		2 134 253 946,94	2 191 274 873,99
* Ventes de marchandises (en l'état)				
* Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	2 091 975 722,52		2 091 975 722,52	2 066 581 374,55
* Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)				
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation				
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	42 278 224,42		42 278 224,42	124 693 499,44
TOTAL I	2 134 253 946,94		2 134 253 946,94	2 191 274 873,99
II. CHARGES D'EXPLOITATION	2 059 229 837,72	415 851,18	2 059 645 688,90	2 005 178 153,50
* Achats revendus (2) de marchandises				
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	255 205 978,21	71 010,00	255 276 988,21	253 158 282,78
* Autres charges externes	447 424 051,25	327 341,18	447 751 392,43	465 311 437,06
* Impôts et taxes	132 767 301,31		132 767 301,31	290 725 941,07
* Charges de personnel	312 151 551,40	17 500,00	312 169 051,40	309 627 178,58
* Autres charges d'exploitation				
* Dotations d'exploitation	911 680 955,55		911 680 955,55	686 355 314,01
TOTAL II	2 059 229 837,72	415 851,18	2 059 645 688,90	2 005 178 153,50
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	75 024 109,22	-415 851,18	74 608 258,04	186 096 720,49
IV. PRODUITS FINANCIERS	115 541 633,15		115 541 633,15	120 737 367,92
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	3 355 050,00		3 355 050,00	
* Gains de change	1 640 156,80		1 640 156,80	3 769 220,13
* Intérêts et autres produits financiers	16 086 413,78		16 086 413,78	16 486 126,05
* Reprises financières : transferts de charges	94 460 012,57		94 460 012,57	100 482 021,74
TOTAL IV	115 541 633,15		115 541 633,15	120 737 367,92
V. CHARGES FINANCIERES	250 010 517,70		250 010 517,70	226 317 990,75
* Charges d'intérêts	230 542 072,03		230 542 072,03	223 296 918,28
* Pertes de change	262 360,90		262 360,90	249 739,35
* Autres charges financières				
* Dotations financières	19 206 084,77		19 206 084,77	2 771 333,12
TOTAL V	250 010 517,70		250 010 517,70	226 317 990,75
VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-134 468 884,55		-134 468 884,55	-105 580 622,83
VII. RESULTAT COURANT (III + VI)	-59 444 775,33	-415 851,18	-59 860 626,51	80 516 097,66
1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) diminution (-) 2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.				
	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE
	PROPRES A L'EXERCICE	CONCERNANT LES	au 31/12/2022	PRECEDENT
	a	EXERCICES PRECEDENTS	c = a + b	au 31/12/2021
COMPTES DE PRODUITS & CHARGES		b		d
VII. RESULTAT COURANT (reports)	-59 444 775,33	-415 851,18	-59 860 626,51	80 516 097,66
VIII. PRODUITS NON COURANTS	112 509 443,24	192 000 000,00	304 509 443,24	15 799 844,82
* Produits des cessions d'immobilisations	276 608,87		276 608,87	96 900,00
* Subventions d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	112 232 834,37	192 000 000,00	304 232 834,37	15 702 944,82
* Reprises non courantes : transferts de charges				
TOTAL VIII	112 509 443,24	192 000 000,00	304 509 443,24	15 799 844,82
IX. CHARGES NON COURANTES	172 167 461,11		172 167 461,11	13 995 694,66
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	8 072,12		8 072,12	1 016,62
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	172 159 388,99		172 159 388,99	13 994 678,04
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	172 167 461,11		172 167 461,11	13 995 694,66
X. RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-59 658 017,87	192 000 000,00	132 341 982,13	1 804 150,16
XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-119 102 793,20	191 584 148,82	72 481 355,62	82 320 247,82
XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS(*)	25 351 607,64		25 351 607,64	36 262 493,31
XIII. RESULTAT NET (XI - XII)	-144 454 400,84	191 584 148,82	47 129 747,98	46 057 754,51
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	2 362 305 023,33	192 000 000,00	2 554 305 023,33	2 327 812 086,73
XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	2 506 759 424,17	415 851,18	2 507 175 275,35	2 281 754 332,22
XVI RESULTAT NET (total des produits - total des charges)	-144 454 400,84	191 584 148,82	47 129 747,98	46 057 754,51

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)

			EXERCICE 2022	EXERCICE PRECEDENT 2021
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	2 091 975 722,52	2 066 581 374,55
	3	* Ventes de biens et services produits	2 091 975 722,52	2 066 581 374,55
	4	* Variation stocks de produits	0,00	0,00
	5	* Immobilisations produits par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	703 028 380,64	718 469 719,84
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	255 276 988,21	253 158 282,78
	7	* Autres charges externes	447 751 392,43	465 311 437,06
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	1 388 947 341,88	1 348 111 654,71
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	- Impôts & taxes	132 767 301,31	290 725 941,07
	10	- Charges de personnel	312 169 051,40	309 627 178,58
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	944 010 989,17	747 758 535,06
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	42 278 224,42	124 693 499,44
	14	- Dotations d'exploitation	911 680 955,55	686 355 314,01
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	74 608 258,04	186 096 720,49
VII	+ -	RESULTAT FINANCIER	-134 468 884,55	-105 580 622,83
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ OU -)	-59 860 626,51	80 516 097,66
IX	+ -	RESULTAT NON COURANT	132 341 982,13	1 804 150,16
	15	- Impôts sur les résultats (y compris Mise à Niveau)	25 351 607,64	36 262 493,31
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	47 129 747,98	46 057 754,51

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	47 129 747,98	46 057 754,51
		* Bénéfice +	47 129 747,98	46 057 754,51
		* Pertes -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	826 171 029,39	610 151 429,77
	3	+ Dotations financières (1)	19 206 084,77	2 771 333,12
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	15 628 563,89	92 498 765,00
	6	- Reprises financières (2)	2 771 333,12	4 799 742,29
	7	- Reprises non courantes (2) (3)		0,00
	8	- Produits des cessions d'immobilisation	276 608,87	96 900,00
	9	+ Valeurs nettes d'amortis. des immobilisations cédées	8 072,12	1 016,62
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	873 838 428,38	561 586 126,73
	10	Distribution de bénéfices	0,00	0,00
II		AUTOFINANCEMENT	873 838 428,38	561 586 126,73

- (1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'E.B.E.

M A S S E S	EXERCICE	EXERCICE	VARIATIONS (a - b)	
	2022	2021	EMPLOIS	RESSOURCES
	(a)	(b)	(c)	(d)
Financement Permanent	16 828 409 247,52	16 548 397 485,70	0,00	280 011 761,82
Moins actif immobilisé	14 828 289 304,33	14 702 682 720,82	125 606 583,51	0,00
= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	2 000 119 943,19	1 845 714 764,88	0,00	154 405 178,31
Actif Circulant	3 758 694 700,87	4 133 072 610,94	0,00	374 377 910,07
Moins passif circulant	1 427 517 064,80	1 745 031 985,73	317 514 920,93	0,00
= BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	2 331 177 636,07	2 388 040 625,21	0,00	56 862 989,14
TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	-331 057 692,88	-542 325 860,33	211 268 167,45	0,00

M A S S E S	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
	(a)	(b)	(c)	(d)
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		1 483 390 263,53		2 901 635 842,93
* AUTOFINANCEMENT (A)		873 838 428,38		561 586 126,73
- Capacité d'autofinancement		873 838 428,38		561 586 126,73
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		6 584 799,68		7 128 051,17
- Cessions d'immobilisation incorporelles				96 900,00
- Cessions d'immobilisation corporelles		276 608,87		
- Cessions d'immobilisation financières				7 031 151,17
- Récupérations sur créances immobilisées		6 308 190,81		
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		0,00		0,00
- Augmentations de capital, apports				
- Subventions d'investissement				
AUTRES RESSOURCES AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		602 967 035,47		2 332 921 665,03
TOTAL I : RESSOURCES STABLES		1 483 390 263,53		2 901 635 842,93
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	1 328 985 085,22		2 186 971 475,85	
ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)	751 107 198,24		747 843 332,58	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 798 863,57		4 210 617,92	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	626 706 298,71		737 850 218,01	
* Acquisitions d'immobilisations financières	114 404 300,00		0,00	
* Augmentation des créances immobilisées	6 197 735,96		5 782 496,65	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	499 928 430,30		1 326 443 565,16	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	77 949 456,68		112 684 578,11	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)	1 328 985 085,22		2 186 971 475,85	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)		56 862 989,14	344 322 699,12	
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	211 268 167,45	0,00	370 341 667,96	
TOTAL GENERAL	1 540 253 252,67	1 540 253 252,67	2 901 635 842,93	2 901 635 842,93

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

En DHS

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	112 684 578,11	135 795 143,48	-	-	-	-	-	248 479 721,59
* Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	112 684 578,11	135 795 143,48	-	-	-	-	-	248 479 721,59
* Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 036 591 999,34	3 798 863,57	-	-	-	-	-	5 040 390 862,91
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	5 036 591 999,34	3 798 863,57	-	-	-	-	-	5 040 390 862,91
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 426 076 346,49	568 860 611,91	-	3 279 756 087,53	1 736 075,94	-	3 279 756 087,53	11 993 200 882,46
* Terrains	12 765 333,01	71 554 000,00	-	-	-	-	-	84 319 333,01
* Constructions	5 537 202 352,25	18 958 815,52	-	2 192 378 209,84	-	-	-	7 748 539 377,61
* Installat. techniques, matériel et outillage	774 479 614,49	9 771 952,25	-	1 078 120 743,08	45 600,00	-	-	1 862 326 709,82
* Matériel de transport	28 496 419,33	7 216 819,02	-	-	549 792,96	-	-	35 163 445,39
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	73 755 928,46	5 668 221,33	-	5 765 843,50	381 760,86	-	-	84 808 232,43
* Matériel Informatique	64 740 027,41	3 721 730,28	-	722 620,00	669 118,10	-	-	68 515 259,59
* Autres immobilisations corporelles	27 437 341,54	1 017 446,99	-	874 865,66	89 804,02	-	-	29 239 850,17
* Immobilisations corporelles en cours	4 907 199 330,00	450 951 626,52	-	1 893 805,45	-	-	3 279 756 087,53	2 080 288 674,44
TOTAL	16 575 352 923,94	708 454 618,96	-	3 279 756 087,53	1 736 075,94	-	3 279 756 087,53	17 282 071 466,96

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

En DHS

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4 = 1+2-3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	22 536 915,56	49 695 943,16	-	72 232 858,72
* Frais préliminaires	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 536 915,56	49 695 943,16	-	72 232 858,72
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	235 736 282,82	103 381 818,94	-	339 118 101,76
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	235 736 282,82	103 381 818,94	-	339 118 101,76
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 484 643 602,57	560 091 471,83	1 728 003,82	3 043 007 070,58
* Terrains	-	-	-	-
* Constructions	1 870 208 047,93	397 601 828,66	-	2 267 809 876,59
* Installations techniques; matériel et outillage	482 809 299,41	145 100 174,61	45 600,00	627 863 874,02
* Matériel de transport	15 904 813,30	3 484 607,18	549 792,96	18 839 627,52
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	96 971 255,13	11 418 114,28	1 042 806,84	107 346 562,57
* Autres immobilisations corporelles	18 750 186,80	2 486 747,10	89 804,02	21 147 129,88
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total	2 742 916 800,95	713 169 233,93	1 728 003,82	3 454 358 031,06

TABLEAU DES PROVISIONS

En DHS

NATURE	Montant début exercice 2022	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice 2022
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	100 135 749,93	-	2 970 996,22	-	-	2 771 333,12	-	100 335 413,03
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	331 146 484,67	113 001 795,46	16 235 088,55	-	15 628 563,89	-	-	444 754 804,79
SOUS TOTAL (A)	431 282 234,60	113 001 795,46	19 206 084,77	-	15 628 563,89	2 771 333,12	-	545 090 217,82
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	450 674 829,59	85 509 926,16	-	-	26 649 660,53	-	-	509 535 095,22
5. Autres Provisions pour risques et charge	747 283,66	-	-	-	-	-	-	747 283,66
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	451 422 113,25	85 509 926,16	-	-	26 649 660,53	-	-	510 282 378,88
TOTAL (A+B)	882 704 347,85	198 511 721,62	19 206 084,77	-	42 278 224,42	2 771 333,12	-	1 055 372 596,70

TABLEAU DES CREANCES

En DHS

CREANCES	TOTAL 2022	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOURVEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	16 287 592,91	9 924 673,05	6 362 919,86					
* Prêts Immobilisés	12 188 100,03	5 825 180,17	6 362 919,86	-	-	-	-	-
* Autres créances financières	4 099 492,88	4 099 492,88	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	4 193 823 896,24	-	4 193 823 896,24					
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	182 015,66	-	182 015,66	-	-	-	-	-
* Clients et comptes rattachés	1 158 722 621,74	-	1 158 722 621,74	-	-	-	-	-
* Personnel	222 544,21	-	222 544,21	-	-	-	-	-
* Etat	1 087 782 733,90	-	1 087 782 733,90	-	-	-	-	-
* Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres débiteurs	19 945 912,04	-	19 945 912,04	-	-	-	-	-
* Comptes de régularisation actif	1 926 968 068,69	-	1 926 968 068,69	-	-	-	-	-

TABLEAU DES DETTES

En DHS

DETTES	TOTAL 2022	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES	
DE FINANCEMENT	6 617 490 067,36	6 017 057 703,72	600 432 363,64					
* Emprunts obligataires	4 740 333 316,67	4 325 999 983,34	414 333 333,33					
* Autres dettes de financement	1 877 156 750,69	1 691 057 720,39	186 099 030,30					
DU PASSIF CIRCULANT	1 426 769 781,14	0,00	1 426 769 781,14					
* Fournisseurs et comptes rattachés	381 778 783,28		381 778 783,28					
* Clients créditeurs, avances et acomptes	162 752 464,78		162 752 464,78					
* Personnel	40 163 215,20		40 163 215,20					
* Organismes sociaux	18 795 514,16		18 795 514,16					
* Etat	530 000 190,77		530 000 190,77					
* Comptes d'associés	-		-					
* Autres créanciers	257 213 356,63		257 213 356,63					
* Comptes de régularisation- passif	36 066 256,32		36 066 256,32					

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

En DHS

TITRES DE PARTICIPATION									
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
SERECAF	CHAINE DE FROID	6 000 000,00	0,21%	12 500,00	0,00	31/12/2021	0,00	0,00	
C I D	CONSEIL - INGENIERIE	40 000 000,00	33,55%	19 180 000,00	19 180 000,00	31/12/2021	377 868 810,82	14 946 444,57	3 355 050,00
L P E E	ESSAIS & ETUDES	247 702 400,00	24,99%	4 277 500,00	4 277 500,00	31/12/2021	642 861 356,21	12 806 574,16	
AMOS	CONSTRUCT NAVIRES	2 000 000,00	5,00000%	100 000,00	0,00	31/12/2021	0,00	0,00	
A D M	AUTOROUTES	15 715 628 500,00	0,60%	95 000 000,00	54 150 000,00	31/12/2021	26 267 839 536,04	42 406 046,09	
NIHAM	IMMOBILIER	100 000,00	25,00%	5 814 900,00	0,00	31/12/2021	0,00	0,00	
SAPT	PORTUAIRE	600 000 000,00	8,33%	50 000 000,00	50 000 000,00	31/12/2021	346 714 210,40	-51 387 895,82	
PORTNET	PORTUAIRE	11 326 800,00	78,80%	25 599 400,00	25 599 400,00	31/12/2021	127 100 912,13	13 991 344,43	
SGPTV	PORTUAIRE	634 955 900,00	50,15%	318 404 300,00	267 817 283,19	31/12/2021	215 919 224,85	-93 950 523,26	
NWM	PORTUAIRE	4 791 000 000,00	11,48%	550 000 000,00	550 000 000,00	31/12/2021	4 698 474 000,00	79 251 000,00	
TOTAL									
TOTAL	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
TOTAL		22 048 713 600,00		1 068 388 600,00	971 024 183,19	31/12/2021	32 676 778 050,45	18 062 990,17	3 355 050,00

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

En DHS

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SURETES DONNEES (*)					
* SURETES RECUES	7 481 400,00	HYPOTHEQUE		PRETS IMMOBILIERS ACCORDES AU PERSONNEL	2 982 514,42

TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

En DHS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE 2022	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2021	ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE 2022	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2021
*AVALS ET CAUTIONS			*AVALS ET CAUTIONS (CAUTIONS SUR MARCHES ET CAUTIONS RECUS DES CLIENTS)		
*ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	NEANT	NEANT	-CLIENTS	509 606 447,56	538 297 825,86
			-FOURNISSEURS	464 481 822,85	516 484 188,98
			*AUTRES ENGAGEMENTS RECUS		
TOTAL			TOTAL	974 088 270,41	1 054 782 014,84

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</i>	NEANT	NEANT
<i>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</i>	NEANT	NEANT
<i>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</i>	NEANT	NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</i>	NEANT	
<i>II. Changements affectant les règles de présentation</i>	NEANT	

ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES
CONSOLIDES DU GROUPE ANP

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021
* Immobilisations incorporelles	4 759	4 851
* Immobilisations corporelles	9 974	10 028
* Immobilisations financières	668	668
* Titres MEE	257	252
* Impôts différés actifs	56	34
ACTIF IMMOBILISE	15 714	15 833
* Stocks	9	8
* Créances d'exploitation	697	752
* Créances diverses	3 150	3 370
* Titres et valeurs de placement	203	176
ACTIF CIRCULANT	4 059	4 306
* Trésorerie-Actif	3 982	2 889
TOTAL ACTIF	23 755	23 028
PASSIF	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021
Capitaux Propres Groupe	9 582	9 601
* Capital social	9 063	9 063
* Réserves Consolidés	539	554
* Résultat net part groupe	-20	-16
Intérêts minoritaires	259	140
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 841	9 741
* Subventions d'investissement	320	320
* Provisions pour risques et charges	448	351
* Dettes financières	7 286	7 139
PASSIF IMMOBILISE	8 054	7 810
* Dettes d'exploitation	453	493
* Autres dettes	1 131	1 584
* Autres provisions pour risques et charges	2	3
PASSIF CIRCULANT	1 586	2 080
* Trésorerie-Passif	4 274	3 397
TOTAL PASSIF	23 755	23 028

CPC	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021
Produits d'exploitation	2 394	2 348
* Chiffre d'affaires	2 317	2 182
* Autres produits	77	166
Charges d'exploitation	2 347	2 295
* Achats	273	272
* Autres charges externes	605	608
* Impôts et taxes	133	291
* Charges de personnel	352	348
* Dotation d'exploitation	984	776
RESULTAT D'EXPLOITATION	47	53
RESULTAT FINANCIER	- 191	- 104
RESULTAT COURANT	- 144	- 51
RESULTAT NON COURANT	129	4
RESULTAT D'ENTREPRISE	- 15	- 47
* Impôt sur le résultat	36	42
* Impôt différé	-22	-25
* Quote part des sociétés mises en équivalence	9	8
RESULTAT NET CONSOLIDE	- 20	- 56
RESULTAT CONSOLIDE	- 20	- 56
* Intérêts minoritaires	0	-40
RESULTAT NET PART DU GROUPE	- 20	- 16

*ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX
CONTROLEURS DE COMPTES*

Annexe III.2.N de la circulaire de l'AMMC n°03/19 : ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

(En Dirhams)	CAC 1						CAC 2						TOTAL
	Montant /Année			Pourcentage /Année			Montant /Année			Pourcentage /Année			
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Emetteur	1 008 000	268 800	357 600	165%	44%	51%	1 008 000	268 800	357 600	375%	100%	100%	3 268 800
Filiales	426 360	343 800	343 800	70%	56%	49%	0	0	0	0%	0%	0%	1 113 960
Autres diligences et prestation directement liées à la mission du Commissaire aux comptes													
Emetteur													0
Filiales													0
Sous-total	1 434 360	612 600	701 400			100%	1 008 000	268 800	357 600	375%	100%	100%	4 382 760
Autres prestations rendues													
Autres	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Sous-total	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Total Général	1 434 360	612 600	701 400	100%	100%	100%	1 008 000	268 800	357 600	100%	100%	100%	4 382 760

*LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE
PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE
L'EXERCICE*

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2022

	Date De publication dans le site internet de l'ANP	Date de publication dans les journaux	Journaux choisis
Communiqué de Presse : Indicateurs du 4 ^{ème} Trimestre de 2021	Lundi 28 Février 2022	Lundi 28 Février 2022	- Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Résultats Financiers Annuels au 31 Décembre 2021	Jeudi 31 Mars 2022	Jeudi 31 Mars 2022	- Finances News - La Nouvelle Tribune
Communiqué de Presse : Résultats Financiers Annuels avec le rapport financier au 31 Décembre 2021	Vendredi 29 Avril 2022	Vendredi 29 Avril 2022	- Finances News
Communiqué de Presse : Indicateurs du 1 ^{er} Trimestre de 2022	Mardi 31 Mai 2022	Mardi 31 Mai 2022	- Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Indicateurs du 2 ^{ème} Trimestre de 2022	Mercredi 31 Aout 2022	Mercredi 31 Aout 2022	- La Nouvelle Tribune
Communiqué de Presse : Résultats Financiers du 1 ^{er} Semestre de 2022	Vendredi 30 Septembre 2022	Vendredi 30 Septembre 2022	- Aujourd'hui le Maroc - La Nouvelle Tribune
Communiqué de Presse : Indicateurs du 3 ^{ème} Trimestre de 2022	Mercredi 30 Novembre 2022	Mercredi 30 Novembre 2022	- Finances News